24e ANNÉE — 1875

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DIXIÈME ANNÉE

N° 11. 15 Novembre 1875



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1875

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA PRÉDICATION PROTESTANTE AVANT SAURIN (1).

La prédication protestante avant Saurin comprend deux siècles, le XVI[e] et le XVII[e]. Elle est marquée d'un sceau indélébile qui caractérise tous les orateurs d'une si longue période, quels que soient d'ailleurs leur naissance, leur condition, la nature de leur esprit, leurs études, les accidents de leur existence et le milieu où ils ont vécu. On peut résumer en deux mots le jugement qu'il faut porter sur eux : dédain volontaire de la forme, soin scrupuleux du fond ; ce dédain poussé jusqu'à la négligence, ce soin poussé jusqu'à la minutie. Il en fut ainsi et il ne pouvait pas en être autrement.

Les réformateurs ont pris ce nom parce qu'ils ont voulu ramener le christianisme à la pureté de son origine, soit au point de vue du dogme, soit au point de vue de la discipline. Ont-ils eu tort ou raison? ont-ils réussi? ont-ils échoué? Ce sont des questions que nous ne voulons pas traiter ici. Il nous

(1) Ces pages sont empruntées à une thèse sur *Saurin et la prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*, que M. Berthault vient de soutenir avec succès, devant la Faculté des lettres de Paris. Nous recommandons son intéressant ouvrage à tous nos lecteurs. (*Réd.*)

suffit de connaître quelles furent leurs intentions pour en conclure quelle dut être la nature de leur enseignement.

Pouvaient-ils attaquer le despotisme, l'injustice, le luxe, l'ignorance, la corruption qu'ils voyaient dans la papauté, dans la hiérarchie, dans le clergé, dans les cloîtres, dans l'Eglise, partout enfin, sans prêcher en même temps l'austérité, la pureté, l'humilité? On peut même dire qu'ils exagérèrent leur principe et que les calvinistes en particulier devinrent bientôt des puritains.

Nul exemple n'est plus frappant que celui de Genève, au moment de la révolution religieuse, sous la main de Farel et de Calvin. Plus de bals, de théâtres, de jeux publics. Le divertissement le plus innocent ne retardait-il pas l'homme dans la voie du salut? Le luxe, les plaisirs de la table, furent proscrits. La pratique de la religion était la seule chose nécessaire; il fallait que la vie entière passée sous le regard de Dieu fût une préparation sérieuse à l'éternité. *Recherche premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses te seront données par-dessus.* De ce principe, Calvin, l'implacable logicien, faisait dériver toutes les lois sociales. Après le travail de la journée, le seul plaisir qui fût permis, était la lecture de la Bible, la méditation et la prière. Quiconque ne suivait pas assidûment le service divin était mal famé, cité dans la ville pour un homme sans mœurs et fui par tous les honnêtes gens. On ne le distinguait pas des malfaiteurs et il était censuré publiquement.

Et ces idées n'étaient pas celles de Calvin seul; c'étaient celles de tous les calvinistes. Aussi commet-on une grave erreur en accusant Calvin de despotisme; la doctrine était despotique, mais non pas celui qui n'eut jamais et ne voulut jamais avoir que le titre de pasteur. Ses lois ont été librement suivies et elles sont en effet d'une nature à ne pouvoir pas être imposées.

Si l'on veut entrer un instant dans ces idées, on comprendra facilement que la législation comme l'opinion aient été

sévères pour tous ceux qui, par leur inconduite ou leurs doctrines pernicieuses, pouvaient nuire à la religion. C'est ainsi que fut condamné Michel Servet, pour avoir élevé des doutes sur un dogme fondamental du christianisme. Il est vrai aussi qu'un motif politique contribua à cet excès de rigueur; on se souvenait de la terrible guerre des anabaptistes, et Genève ne voulait pas qu'elle recommençât dans ses murs à la voix d'un aventurier espagnol.

En France, les caractères de la Réforme sont les mêmes. Les mœurs des protestants furent dès le premier jour sévères et graves. Au sein des villes riches et industrieuses de cette époque, au milieu d'une cour somptueuse et élégante, dont la vie était si facile et les habitudes si légères, dans un siècle où la Renaissance étalait toutes les splendeurs des arts et brillait de tout l'éclat profane des lettres antiques, on vit paraître tout à coup des hommes pour qui l'élégance, la parure, le bien-être devinrent des superfluités condamnables; le seigneur arracha les plumes de son chapeau et les dorures de son pourpoint; le bourgeois assombrit la couleur de sa bure; l'écolier ne chanta plus dans les rues de Paris les joyeux vaudevilles; le soldat, quittant la cuirasse brillante, préféra le justaucorps de cuir et la lourde rapière. Dédaigneux de la terre, ces hommes n'avaient des yeux que pour le ciel et pour la Bible.

Cette Bible même était la traduction sévère, sèche, pour ainsi dire inculte, de l'hébreu des prophètes et du grec des apôtres. Nul souci de l'élégance et de la correction; les barbarismes, les solécismes y abondent; les plus vieux mots s'y retrouvent sous leur forme rude avec leur sens démodé. Qu'importait? c'était la voix de Dieu et, dans ces ténèbres du style, l'idée resplendissait.

Les temples où retentissait la parole sacrée n'étaient pas plus ornés qu'elle ne l'était elle-même. C'étaient des maisons nues avec des bancs de bois; sur les murs blanchis à la chaux, nul vestige de peintures ni d'images, ou encore, au

temps de la persécution, c'étaient des granges à moitié remplies de foin, comme celle qui fut témoin du massacre de Vassy; c'étaient des cachettes hérissées de broussailles; c'étaient des montagnes affreuses au milieu de la neige ou des torrents.

A toutes ces circonstances, se joint enfin l'influence du temps même où naquit la Réforme. C'était le XVI[e] siècle, véritable âge de fer, retentissant du bruit des armes et du choc des idées. Sa grande image nous apparaît, après tant d'années, couverte de pleurs et de sang; sous l'éclat trompeur de la littérature et des arts, on retrouve encore toute la barbarie du moyen âge avec toutes les horreurs des guerres civiles.

Ces influences multiples firent de la prédication protestante quelque chose d'austère, de rude même, qui peut rebuter au premier abord un littérateur habitué à d'autres genres de beauté. Mais, qu'on y regarde de plus près, on trouvera sous cette froideur du style la chaleur de la conviction, sous cette négligence une foi scrupuleuse, et parmi ces prédicateurs oublieux de la réputation, des hommes qui n'oublient jamais le devoir.

Les premiers prédicateurs de la Réforme, gentilshommes ou manants, savants docteurs ou fils du peuple, semblent avoir poussé même à l'excès ces qualités et ces défauts. Pour n'être pas étonnés de leur génie hardi jusqu'à la violence, âpre jusqu'à l'insulte, rappelons-nous qu'ils persévéraient jusqu'au martyre dans la charité et dans la foi. Animés par l'amour de la vérité, ils n'ont reculé devant rien pour en assurer le triomphe; foulant aux pieds les obstacles, tantôt bafouant leurs adversaires, tantôt les conjurant de penser à leur salut, les faisant périr ou mourant pour les baptiser de leur sang, ils oubliaient parfois cette liberté qu'ils revendiquaient; ils violaient à leur insu l'Evangile qu'ils prêchaient; étrange contradiction, qui chez ces hommes plus grands que nature nous fait trop voir la petitesse de l'homme!

GUILLAUME FAREL

Guillaume Farel naquit en 1489 à Gap, en Dauphiné. Ardent, sincère et naïf, il se détacha lentement de l'Eglise romaine, mais enfin embrassa avec ardeur les idées de la Réforme. Obligé de fuir de ville en ville, puis de quitter la France, il arrive en Suisse et là recommence sa vie errante et fugitive. A Bâle, où il s'arrête d'abord, son zèle fougueux et emporté excite bientôt le mécontentement; il échappe avec peine et à travers les coups de feu, les coups de poignard, les émeutes, toujours infatigable, toujours confiant, sans pain, sans asile, sans argent, il poursuit la vie aventureuse à laquelle il semblait voué. Chassé une première fois de Genève, il y revient après que cette ville se fut affranchie définitivement du joug de son évêque et mise en garde contre l'ambition de la Savoie. Là il engage une lutte de tous les instants avec le clergé catholique, les indifférents, les incrédules, les bourgeois, les artisans, les magistrats; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, souvent insulté, parfois lapidé. Calvin passe par hasard à Genève. Farel, au nom de Dieu, le somme de rester pour l'aider. Les deux amis recommencent de nouveaux efforts; il ne s'agit de rien moins que de fonder la révolution religieuse, morale et politique. La victoire est longtemps indécise; un jour, elle semble perdue : ils sont bannis. Calvin alors se retire à Strasbourg, Farel à Neufchâtel. Dans cette ville, ses succès sont plus heureux et, en mourant, il put y voir la Réforme établie. A soixante-seize ans, le 13 septembre 1565, il rendit l'âme et goûta son premier jour de repos.

L'éloquence de Farel était ardente comme une bataille, impétueuse comme un assaut, agressive comme les discours que prête Homère à ses guerriers. « Sa voix de tonnerre, dit Théodore de Bèze, faisait trembler tous ses auditeurs et ses prières étaient si ardentes qu'elles élevaient les cœurs jusqu'au plus haut des cieux. » Sa charité enflammait les

timides, sa véhémence domptait les rebelles. Nul ne pouvait rester insensible à sa voix. Quel spectacle d'ailleurs, pour les peuples, dans cette lutte grandiose qui éclatait entre le catholicisme tout-puissant, accepté ou défendu par les rois, et cette doctrine nouvelle que prêchaient quelques inconnus avec une audace qui étonnait, avec une foi qui imposait le respect! Il y avait là quelque chose de surhumain qui ébranlait les âmes et remuait ces intelligences que la Renaissance avait réveillées, que les découvertes de l'industrie, la naissance de la science et les progrès de l'art avaient troublées profondément. Enfin la religion même qui se présentait au monde était bien faite aussi pour l'émouvoir et le bouleverser : la prédestination, la damnation éternelle, le péché, la mort, faisaient tressaillir les peuples endormis doucement sur l'oreiller des indulgences.

A tant de causes générales qui expliquent le retentissement de la voix des réformateurs se joint une puissance qui leur était personnelle : la foi. Qu'on partage leurs idées ou qu'on les combatte, il faut reconnaître leur sincérité, leur désir de faire le bien, leur dévouement à l'humanité, leur respect de la parole divine. Cette parole était comme un rocher auquel ils se cramponnaient; ils en serraient le sens, ils en pressaient les conséquences, ils n'en détachaient pas leurs yeux; ils voulaient sur cette base élever le christianisme jusqu'aux cieux d'où il est descendu. Le lecteur pourra trouver dans leur parole des traits vigoureux, des mots éloquents; mais tout cela est, pour ainsi dire, le fruit d'un heureux hasard, une bonne rencontre qu'ils n'ont pas évitée.

Farel en particulier ne connut point l'art, ou, pour mieux dire, il le dédaigna. On sait qu'il avait poussé jusqu'au bout les fortes études dont se nourrissait le XVI[e] siècle; rien dans les lettres anciennes ne lui était étranger; s'il n'a point imité Isocrate, Démosthènes ou Cicéron, c'est qu'il ne s'en souciait guère. Il parlait comme les apôtres, obéissant à l'inspiration intérieure, ne songeant pas à orner la vérité.

La préoccupation littéraire est si peu dans l'esprit de Farel qu'il n'a rien écrit de ses sermons; il les improvisait et les oubliait. Les seuls livres qu'il ait imprimés ont rapport à la théologie et tiennent peu de place dans la littérature, n'ayant pas les qualités que réclament les amateurs. En effet, quoiqu'on y trouve de la force, de l'ampleur et une certaine naïveté piquante, la phrase est presque toujours rude, hérissée, barbare, embrouillée, diffuse. Vainement Calvin lui recommandait-il de soigner un peu mieux ce qu'il destinait au public : « Je ne puis, répond Farel, venir à bout de mes figures; mon style aura barbarisme et solécisme, et nulle clarté (1). »

« La prédication improvisée répondait mieux que la composition à son ardeur impatiente et il ne savait pas supporter la petite gêne d'un travail de plume. » Il n'écrivit jamais que par dévouement, et parce que l'insuffisance de ses forces lui créait le devoir de répandre ainsi ses idées. Mais, alors même qu'il n'avait pu se soustraire au vœu de ses amis, ou au besoin des fidèles, il éprouvait encore la nécessité de témoigner sa répugnance :

« Que personne ne pense que je fasse cecy comme n'ayant autre chose à faire ou comme estant esmeu par aucune légèreté, comme plusieurs qui ne se peuvent contenir, mais, par une affection par trop débordée, enragent d'escrire et mettent leur nom en avant. Car jusques à présent, cela ne m'est point advenu, et je n'ay rien escrit que par grande contrainte et même, quand j'ai escrit, je ne vouloye point que mon nom y fust mis. Car je désiroye plus que point d'autres que ce que j'écrivoye fust considéré en soi et que pour mon nom, il n'en fust ne plus ne moins. » (*Du vray usage de la croix de Jésus-Christ*, 1560.)

De ces écrits théologiques, tous anonymes, il n'est resté souvent que le titre. Ce sont : le *Sommaire ou Briefve décla-*

(1) « Figuras meas profligare non possum ; barbarismum et solecismum et lucem nullam admittet sermo meus. »

ration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain; le *Glaive de la Parole de Dieu*, et le traité *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ.*

Nous ne parlons de ces ouvrages que pour mémoire. Remarquons cependant que, dans le *Sommaire*, qui est un traité d'éducation chrétienne, Farel regarde l'instruction comme une compagne nécessaire de la religion, et la culture des lettres comme inséparable de la lecture des livres saints. Remarquons encore que les réformateurs ont tous été du même avis : nous verrons Calvin, à côté de son église, bâtir un collége et une académie dont Théodore de Bèze fut le recteur, dont Mathurin Cordier fut un des professeurs les plus distingués.

JEAN CALVIN

Jean Calvin, petit-fils d'un tonnelier, naquit le 10 juillet 1509. Dédaignant les avantages qu'il pouvait espérer dans la carrière ecclésiastique et qu'il avait même obtenus (dès l'âge de douze ans il était chapelain, à dix-huit il était curé), il se dévoua à la tâche qui consuma sa vie. Il étudia avec Olivetan et Wolmar les saintes Ecritures et prêcha à Paris les doctrines nouvelles qui déjà bouleversaient le monde chrétien. Obligé de s'enfuir, il passa en Suisse et y publia *en latin* son *Institution chrétienne*, qui fut le fondement de la Réformation en France et qu'il traduisit en français quelques années plus tard. Après un court voyage en Italie, où il espérait de la duchesse de Ferrare un appui qui lui manqua, il dut encore quitter ce pays. En passant par Genève, il fut retenu par Farel qui voulait l'associer à ses efforts. Il se mit donc à l'œuvre, sans compter les obstacles; ils grandissaient à mesure qu'il marchait.

Genève avait été longtemps habituée à une licence morale dont la cour de l'évêque avait donné le funeste exemple; puis, quand elle s'était affranchie, elle était tombée dans une licence

politique non moins dangereuse. Un réformateur des mœurs et des lois devait donc être l'ennemi public; ajoutons qu'un Français devait être haï encore plus par les enfants d'une cité jalouse de son nom.

Mais plus il y avait de haines et de dangers, plus aussi Farel et Calvin étaient fermes ou exigeants. Le jour de Pâques de l'année 1538, ils déclarèrent ne pouvoir célébrer la Cène dans une ville impie, et le lendemain ils reçurent l'ordre de quitter dans trois jours le territoire de la république. Mais leur prédication avait porté ses fruits. D'ailleurs le parti des *libertins* ou *indépendants*, fier de sa victoire passagère, n'était pas de force à se gouverner lui-même, et, l'anarchie succédant à un pouvoir trop fort, dès 1540, le décret de bannissement était révoqué; Calvin fut rappelé avec instance.

Retiré à Strasbourg où il s'était marié, il aspirait au repos ou, pour mieux dire, à la solitude silencieuse de l'étude et de la méditation. Il redoutait les luttes terribles qu'il avait traversées et il écrivait à Viret : « Quand je pense aux misères que j'ay subies à Genève, je ne peux m'empescher de frémir tout entier, et je redoute plus que tout mon rappel. Je ne peux oublier de quelles tortures fut travaillée ma conscience, quelles tempestes de soucis l'assaillirent; pardonnez-moi si je crains ce séjour comme la mort... Autant monter sur une croix. Mieux vaudroit périr une fois que de subir tant de tourmens (1). »

La voix du devoir, les exhortations de ses amis, les prières de Genève le décidèrent enfin. Une soumission complète l'attendait; il en profita pour faire agréer des lois disciplinaires et une sorte de théocratie qui semblent impraticables et qui cependant furent réalisées.

Ce n'est pas qu'après les premiers moments de la soumission, la résistance n'essaya pas quelquefois de se réorga-

(1) « Ignosce si locum illum veluti mihi fatalem reformido... Cur non potius ad crucem? Satius enim fuerit semel perire quam illa carnificina iterum torqueri. »

niser. Pendant neuf ans encore, il fallut une surveillance exacte; mais peu à peu une génération formée sous l'influence de Calvin remplaça l'ancienne génération, et un grand nombre de réfugiés français vinrent donner à leur compatriote et à leur docteur une aide morale dont il avait encore besoin. Enfin, quand mourut Calvin, le calvinisme était fondé.

Nous ne parlerons pas ici de l'*Institution chrétienne,* des *Commentaires*, des écrits théologiques et des lettres de Calvin; ce n'est pas notre sujet. D'ailleurs, quelque nombreux que soient tous ces ouvrages, ils nous étonnent encore moins que le nombre de ses sermons. Il en reste environ deux mille, qui se rapportent à un intervalle de onze années, 1549-1560. Dans ce nombre ne sont pas comptés les discours populaires qu'il répandit en France avant de s'exiler, ni les sermons qui ont précédé 1549 ou suivi 1560; on peut bien les évaluer à mille environ.

Il est à peine besoin d'ajouter ce que Th. de Bèze nous dit de Calvin qu'il « parlait quasi tout ainsi qu'il écrivait et qu'il improvisait en chaire et dans ses leçons. » Ses discours étaient recueillis de sa bouche par un sténographe, Denis Raguenier, qui écrivait à l'église; de là des copies s'en répandaient dans tout le monde protestant, soumises à bien des inexactitudes et des incorrections; c'est à peine si Calvin, dans certaines circonstances, en a revu quelques-uns.

Ceux mêmes qu'il a revus ne portent pas la trace d'un soin laborieux. Ils ne doivent pas avoir subi beaucoup de retouches et l'on y trouvera les défauts que comporte l'improvisation, notamment l'excès de preuves, la répétition d'arguments semblables et un style parfois traînant.

Ce style cependant a plus de mérites encore qu'il n'a de défauts; il est plus souvent rapide, incisif ou spirituel (1). Mais

(1) « Il y a des gens, dit-il, par exemple, qui veulent moyenner entre Dieu et le diable, qui viennent jusque-là de quitter la messe; mais ils voudraient bien retenir quelques autres lopins de ce qu'on appelle service de Dieu, afin de n'estre point tenus du tout pour gens profanes; ils viennent au temple, et puis vont aux vespres, flairer l'odeur des encensoirs. » Combien d'autres passages ne pourrait-on pas citer!

l'esprit de Calvin est un esprit qui s'échappe en s'ignorant lui-même; Calvin l'eût dompté s'il s'en fût aperçu. Bossuet a exagéré en disant que c'était un génie triste; nous savons que, malgré de continuelles souffrances, des soucis terribles et des occupations accablantes, sa conversation avec ses amis était pleine d'une bonté et d'une confiance qu'il tenait de la nature. Mais quand il s'agissait d'écrire ou de prêcher, il était grave et sévère; désireux de convaincre, il ne voulait pas émouvoir, et il était homme à mépriser, s'il l'eût connue, l'éloquence de Bossuet.

Il ne faut donc pas chercher en lui les grâces de la sensibilité ou de l'imagination; il ne faut pas lui demander les émotions qu'éveille une éloquence pathétique. Sa seule ambition, nous dirions presque sa seule vanité, fut d'être un bon logicien. Il le fut en effet; il y a dans l'abondance et l'enchaînement de ses preuves, dans la clarté de ses principes, dans la suite invincible de ses conséquences, une force qui subjugue, il y a aussi une conviction qui s'impose et une ardeur qui échauffe.

Avant Pascal il s'était dit : « Travaillons à bien penser : voilà le principe de la morale. »

PIERRE VIRET

Un jour, dans sa course aventureuse à travers le pays de Vaud, Farel avait rencontré un jeune homme d'un caractère doux, ferme et grave, que les idées de la Réforme travaillaient en silence et en qui il pressentit un nouveau soldat de la nouvelle religion. C'était Pierre Viret, fils d'un tondeur de draps. Il se fit bientôt connaître et si bien redouter des catholiques, qu'à Genève où Farel l'avait appelé à son aide, les chanoines lui firent donner du poison. Il échappa à la mort, mais avec une constitution ébranlée. En 1536, il se fixa à Lausanne, où il joua le même rôle que Calvin à Genève. Il avait les mêmes idées sur la réforme des mœurs et n'en

voyait la garantie que dans une discipline sévère exercée d'un commun accord par l'Eglise et par l'Etat; tous ses efforts tendirent à réaliser ce programme.

Mais la violente opposition que Calvin rencontrait à Genève et Farel à Neufchâtel, Viret la rencontra à Lausanne. La lutte eut la même conséquence et Viret fut expulsé. Il alla à Genève, à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, à Orange et en Béarn, où il mourut en 1571, âgé de soixante ans, après une vie pleine de tristesse, de fatigue et de danger. Capable, comme tous les autres réformateurs, d'être un grand écrivain et de laisser des monuments durables de son génie, Viret, dédaigneux de la gloire, n'a pris la plume ou la parole que dans l'intérêt du moment; son œuvre, si utile alors, a tombé pour ainsi dire avec lui.

C'est affaire de simple curiosité que de lire son *Instruction chrétienne*, vaste recueil sous forme de dialogue, où il a réuni tout ce qu'il avait écrit et publié sur la théologie, la morale et la philosophie. Cependant, « à côté des négligences et des défauts d'une composition hâtive et comme improvisée, on ne peut, dit M. Sayous, méconnaître dans les œuvres de Viret la touche d'un écrivain habile et original. » Un caractère qui le distingue spécialement des autres réformateurs du même temps, c'est qu'il a écrit et voulu écrire sous la forme de la satire. Le sarcasme est une arme qu'il a maniée par principe, et cet homme grave s'est donné un style qui « peut-être, dit-il, semblera malséant à un théologien, » mais qu'il a cru nécessaire d'employer contre le catholicisme. Il a donc composé un grand nombre de pamphlets qu'il publia sous des titres bizarres : *Cosmographie infernale*, etc., etc. Il a souvent de l'esprit : « Si les âmes des trespassés ne sont délivrées jusqu'à ce que la messe qui se dit pour elles soit finie, les plus courtes sont les plus profitables. Par quoy les pauvres ont ici plus d'avantages que les riches; car on leur dépesche un petit *Requiem* à la légère qui vous les porte en paradis comme en poste, au lieu que les riches y

sont portés à petits pas avec de longs *Requiem*, en litière. »

Souvent aussi, son allure est sans grâce et sans fermeté ; le tissu de sa phrase est lâche, sa pensée est développée à l'excès. Calvin trouvait sa manière d'écrire trop prolixe; lui-même il en convient. « Je suis orateur assez lourd... Je ne parle pas le langage attique ne fort orné, ne rhétorique; ainsi m'advient souvent que je retombe en mon patois. » Ce patois, Viret y a recours plus d'une fois. Ce n'était pas seulement une habitude de son enfance; c'était une nécessité de sa prédication. En effet, ni à Genève, ni dans la contrée voisine, le français n'était la langue familière, et la bourgeoisie elle-même avait son patois national. Viret, dont les allures sont populaires, y a fait de nombreux emprunts.

« Cognoissant la portée du païs auquel je suis, j'ay quelques fois usé expressément d'aucuns mots qui ne seraient pas receus de ceux qui s'étudient à la pureté de la langue françoise; mais je fay cela pour condescendre à la rudesse et capacité des plus grands ignorants qui entendent mieux ces mots prins de leur language que des aultres plus exquis. »

« Les qualités et les défauts de Viret le rendirent populaire, dit M. Vinet, si bien qu'on ne rencontre plus que très-difficilement ses ouvrages. La plupart, fatigués et usés par la lecture, ont succombé, faute de repos. » Peu importe qu'ils ne soient pas arrivés à la postérité : Viret n'écrivait pas pour elle.

THÉODORE DE BÈZE

La vie de Théodore de Bèze, 1519-1605, a été aussi agitée que celle des trois grands personnages que nous venons de nommer. Son enfance se passa près de Wolmar à Orléans et à Bourges. Quand ce savant homme se fut retiré en Allemagne, Bèze, laissé à lui seul, sembla avoir perdu le goût du travail et des choses sérieuses. Les haines religieuses ont répandu de nombreuses calomnies sur cette époque de sa vie ; on a fait des crimes de ses fautes, et des fautes de ses erreurs.

Quel bruit n'a-t-on pas mené autour de ses poésies, qui cependant montrent plus d'érudition que de passion, plus de souvenirs classiques que de véritable originalité! Ne l'accusons pas plus de libertinage que nous n'en avons accusé Bertaut et ses confrères, qui, en composant des vers légers, respectaient mieux peut-être que certains dévots les vœux ecclésiastiques. Les procédés littéraires des uns et des autres se ressemblent beaucoup, il serait par exemple curieux de comparer la *Mort* de Ronsard et le *Noël* de Bertaut avec le *Noël* ou Natalia de Bèze; même mélange de profane et de sacré, de divinités païennes et de divinités chrétiennes. Ils ne sont pas meilleurs poëtes l'un que l'autre; en revanche, ils ne sont pas plus coupables.

Le seul reproche sérieux qu'on puisse adresser à Théodore de Bèze est son alliance secrète avec une dame de la cour, sur une simple promesse de mariage. Encore pourrait-on citer bien des circonstances atténuantes, et l'on n'a pas le droit de douter de la parole de Bèze quand il écrivit à Wolmar, son confident et son ami, que s'il se livra à cet amour passionné, mais unique, ce fut pour se fortifier contre les plus dangereuses attaques du Satan parisien. Cette faute fut bientôt réparée; Bèze, quittant sa patrie, ses parents, ses amis, l'espoir des dignités ecclésiastiques dont un oncle lui avait fait promesse, partit pour Genève et se maria avec celle qui avait reçu sa parole.

De Genève, il se rendit à Lausanne, où il professa neuf ans; là, il obtint une si haute estime qu'il fut député à la diète de Worms et à la cour des princes d'Allemagne, dont il demandait l'appui en faveur des protestants de France persécutés par Henri II.

Quand Viret fut obligé de quitter Lausanne, Bèze, avec plusieurs autres collègues du réformateur, donna sa démission et revint à Genève. De là il fut délégué au colloque de Poissy, en 1561; mais les discussions théologiques que soutinrent devant la cour les docteurs catholiques et protestants

ne pouvaient avoir de résultats. Bientôt les guerres civiles éclatèrent. Les chefs de l'armée protestante y retinrent Théodore de Bèze, qui ne voulut point prendre l'épée et qui exerça les fonctions de trésorier et d'aumônier. Cette période de sa vie a encore été attaquée vivement; il a répondu aux calomnies avec une chaleur de sincérité qu'il faut laisser parler ici. Voici la véhémente réplique qu'il adressait à l'apostat Baudouin :

« Tu as assisté à mes presches dans Paris, je le sçay. Eh bien! si, devant tant de milliers d'auditeurs, tu peux me montrer un seul homme de bien qui ait entendu sortir de ma bouche une syllabe qui respirast la sédition, si je n'ay pas de vive voix ou par écrit et de toutes les manières exhorté les nostres à la modération et à la patience, si je ne me suis pas jeté au milieu des traicts pour appaiser la sédition provoquée à dessein par nos adversaires dans l'église Sainct-Médard, et pour faire rentrer les espées dans le fourreau, alors, Baudouin, je consens à estre puni des derniers supplices réservez aux séditieux... Et enfin, puisqu'il faut te dévoiler ma vie entière, des prestres et des moines te raconteront que, non-seulement je ne les ay pas exposés à la juste fureur des soldats, mais que je les ay arrachez aux dangers, ceux-cy par mes prières, ceux-là par mon authorité, ceux-là encore par mon argent. »

Il repoussa avec non moins de force les insinuations odieuses qui le chargeaient de l'assassinat du duc de Guise commis par Poltrot de Méré; tout le récit authentique qu'il a laissé à ce propos dans son *Histoire ecclésiastique* prouve que les chefs du parti sont aussi purs que lui de ce crime inutile. Il profita de la courte paix qui suivit la bataille de Dreux, pour revenir à ses études et à ses fonctions dans la ville de Genève. Il y devint le successeur religieux et politique de Calvin.

La Réforme était accusée de n'être pas une doctrine, mais un instrument de destruction et la négation de toute religion.

Il fallait prouver que, si elle employait le libre examen, elle n'aboutissait pas au scepticisme, et que, pour raisonner la vérité religieuse, elle n'y était pas moins attachée; il fallait fonder la discipline des Eglises protestantes en affirmant l'unité de leur foi. C'est à cette grande tâche que Bèze consacra toute sa vie, et l'on peut dire qu'il n'était guère moins difficile de consolider l'œuvre de Calvin que d'en jeter les fondements. Par ses efforts et à sa voix, au synode de la Rochelle, en 1571, les Eglises confirmèrent leur confession de foi, et, l'année suivante, à Nîmes, après sept jours de débat, elles maintinrent leur discipline vivement attaquée de plusieurs côtés.

Tandis qu'il dirigeait ainsi le monde protestant par ses conseils, il consolait les prisonniers, les affligés, les malades, les pauvres, par ses visites ou ses lettres; il gouvernait Genève, malgré les habitudes indépendantes des habitants et l'esprit rebelle des réfugiés français. Aucune question ne lui était étrangère; il fallait tout faire, tout prévoir, surveiller tout.

Calvin, en 1559, avait institué un collége et une académie où devaient être professées les belles-lettres, la philosophie et la théologie. Bèze, recteur et professeur, se délassait de ses autres travaux en instruisant la jeunesse. Pendant la guerre que Genève soutint contre le duc de Savoie, 1589-1591, l'Etat obéré fut obligé de cesser ses allocations aux professeurs; Bèze gratuitement pendant deux ans se chargea seul de tous les cours.

Sa santé robuste, son esprit infatigable, sa mémoire merveilleuse, son énergie indomptable semblaient ne pas s'user dans la lutte. Mais enfin Bèze, qui, comme Vespasien, aurait voulu mourir debout, s'éteignit dans son lit, sans douleur, « après avoir rempli quatre-vingt-six années, au milieu des empêtes du plus orageux de tous les siècles. »

Outre ses poésies de jeunesse, Bèze a laissé une tragédie du sacrifice d'Abraham et des psaumes qui sont également

faibles. Il a composé aussi un *Traité de la prononciation française*, une version du Nouveau Testament, une *Vie de Calvin*, une *Histoire Ecclésiastique* depuis l'origine de la Réforme en France jusqu'à la fin de la première guerre de religion, des écrits théologiques sur la Prédestination et sur la Cène, des Controverses, une épître satirique au président Lizet, très-estimée par de Thou, etc., etc. Il n'a publié qu'une centaine de sermons; les autres n'ont même pas été recueillis.

Rien, pour ce qui est du fond même de la prédication, ne distingue Bèze de Calvin; il marche exactement sur les traces de son maître, comme il s'en vante lui-même. On retrouve en lui la même sévérité de morale, la même rigueur de dogme, le même appareil de science théologique. S'il ne s'agissait plus en effet de convertir les peuples, il fallait encore les fortifier dans la connaissance de la nouvelle doctrine; il fallait dissiper les derniers doutes, affermir la confiance, combattre les erreurs. Les auditeurs n'avaient pas besoin d'un enseignement clair et minutieux; ils en avaient le goût; sans parler des étrangers curieux de théologie, des docteurs réfugiés ou des pèlerins qui passaient à Genève, le troupeau lui-même réclamait la discussion exacte et minutieuse des Ecritures; « devant cet auditoire, dit Bèze, on ne pouvait lâcher quelque erreur ou sottise qui ne fust aisément apperçue par les faibles eux-mêmes. » Ainsi s'expliquent le choix de sujets souvent arides et le luxe d'une argumentation souvent minutieuse.

Quant à la forme, le langage de Bèze est, comme celui de Calvin, insouciant et négligé. Il a moins de rigueur, mais plus de souplesse; il est ample et facile, rapide et animé, surtout dans l'invective et dans l'ironie; il atteint l'éloquence dans les discours qui ont pour sujet l'histoire de la Passion et la sépulture de notre Seigneur et qui furent prononcés pendant le siége de Genève, au milieu de la crainte, du trouble et de la tristesse. Jamais ce vieillard de soixante et dix ans ne fut mieux inspiré. C'est que la lutte était son existence

même et celle de ses pareils; c'est que les grands périls font les grands courages et les grandes choses font les grands hommes.

Après Farel, Calvin, Viret et Bèze, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle, le calvinisme était fondé. Comme un enfant que sa mère ne peut nourrir et qu'elle confie à une étrangère, la doctrine nouvelle, française d'origine, avait grandi en Suisse. Revenue en France, elle ne perdit pas son premier caractère; ce qu'elle avait été à son commencement, dans ses orateurs, ses mœurs et ses idées, elle le sera pendant tout le cours du XVIIe siècle.

A. Berthault.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CORRESPONDANCE

DE FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE, AVEC CHRISTOPHE, DUC DE WURTEMBERG

DEUXIÈME SÉRIE

MASSACRE DE VASSY

(Mars-mai 1562.)

On a reproduit (*Bulletin* de mai dernier, p. 212-217) la relation mensongère du massacre de Vassy faite par le duc de Guise, et mise en regard de la relation authentique faite sur les lieux, et transmise au duc de Wurtemberg. Les historiens, même les plus favorables à la maison de Lorraine, ne sont pas peu embarrassés pour justifier l'attitude de leur héros, et le dégager d'une lourde responsabilité. Ecoutons l'un des plus récents, M. le comte René de Bouillé : « Il faut reconnaître, dit-il, qu'en établissant un foyer de prédication dans la ville très-peu importante de Vassy, appartenant au roy, il est vrai, mais toute voisine de Joinville, les protestants, bien qu'appuyés sur l'édit de janvier, avaient commis un acte de témérité obstinée, provocante, et semblé vouloir porter un défi à la famille la plus prononcée comme la plus puissante pour la défense du catholicisme (1). »

Il est aisé de répondre à M. de Bouillé, par son propre aveu, que le droit conféré par l'édit de janvier aux protestants ne souffrait d'autres exceptions que celles fixées par la loi elle-même, devant laquelle les Guises étaient tenus de s'incliner, en Champagne comme à Paris. Quelle fut la conduite du duc à ce moment critique, où le droit né d'hier, ne se sentant pas suffisamment protégé, les épées n'attendaient qu'un signal pour sortir du fourreau? Toutes les habiletés de langage ne peuvent ici voiler la vérité telle qu'elle se dégage du récit de M. de Bouillé lui-même : « Si, dit-il, en relisant la propre relation du duc, *on lui conteste la réalité de cette position défensive dans laquelle il se présente comme forcément placé le* 1er *mars*, on ne saurait méconnaître du moins le soin

(1) *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 171, 172.

qu'il met à s'excuser, et à témoigner des regrets trop fondés à tous égards pour manquer complétement de sincérité. *Son animosité habituelle et notoire contre les protestants, outrée par ses serviteurs, a sans doute été la cause première du triste événement de Vassy*, qui, pour le juger avec le calme et l'impartialité réclamés par l'histoire, quelque déplorable qu'il fût, précédé des excès des réformés en divers lieux, n'aurait eu que le caractère de triste représaille de parti, et n'eût pas laissé de traces aussi profondes sans les terribles conséquences qu'il entraîna. *L'embrasement de la patrie allait résulter d'un conflit plus ou moins fortuit, que les Guises n'avaient que trop habilement prévu et préparé, que les serviteurs du prince précipitèrent* (1). »

Ces lignes significatives, aussi pleines d'aveux que de réticences, témoignent assez de l'impossibilité pour tout historien sérieux de décharger le duc de Guise des accusations qui pèsent sur sa mémoire. M. de Bouillé n'a pas tenté l'impossible, et sous sa plume le récit du massacre est très-près de la vérité. Rien ici d'accidentel, d'imprévu ; tout s'enchaîne, et le premier acte du drame en fait pressentir le dénoûment. Instruit de la réunion des protestants dans la grange qui leur sert de temple, le duc, qui n'a pas caché sa colère, se croit en droit de la dissoudre :

« Afin de donner aux principaux d'entre eux et à leur ministre de sévères admonestations, il les fait mander près de lui par la Brosse, accompagné de deux de ses pages allemands, dont l'un porte son arquebuse de chasse et ses pistolets. *Ces jeunes gens s'acquittent de leur mission avec violence, et bientôt d'un échange d'injures passent aux actes sanglants.* Dès les premiers coups de feu tirés, les hommes d'armes et les valets déjà poussés par une curiosité presque hostile, *prennent part à cette lutte très-inégale.* Les cinq ou six cents protestants, quoique supérieurs en nombre, *sont loin de se trouver assez complétement armés pour pouvoir résister.* D'abord ils cherchent à se barricader ; ils se défendent principalement avec des bâtons et des pierres amassées contre un échafaud qui surmonte la porte. Accouru sur la scène du tumulte, le duc ne peut parvenir à le réprimer... Le carnage dure une heure. *Soixante victimes, hommes et femmes, y laissent la vie, et le nombre des malheureux blessés s'élève à deux cents personnes.* Du côté du prince lorrain, quelques hommes avaient reçu des atteintes plus ou moins graves, *un seul était mort* (2). »

Que l'on compare ce récit avec la relation du duc, et l'on verra combien peu l'historien, malgré ses ménagements, est dupe des déclarations de son héros. Les contemporains ne s'y laissèrent pas tromper, et l'enthousiasme des catholiques acclamant le nouveau Machabée, comme la réprobation des réformés maudissant le bourreau de leurs

(1) *Histoire des ducs de Guise*, p. 176.
(2) *Ibid.*, p. 174. Archives de Simancas. La relation du duc de Guise ne dit rien de cette prétendue victime.

frères, marqua le vrai rôle de François de Lorraine, en dépit de ses dénégations hypocrites. On les retrouve encore dans une seconde lettre adressée, sans plus de succès, au duc de Wurtemberg, dont l'opinion était irrévocablement fixée sur l'*accident* du 1er mars :

XVII

A Monsieur le duc de Wirtemberg (1).

Paris, 10 avril 1562.

Monsieur mon cousin, aiant receu par l'ung des vostres, présent porteur, les deux lettres que vous mavez escriptes du XIXe du moys passé, en attendant que je vous y face plus ample responce, comme je delibere fère en brief, par Rascalon que j'espere bien tost vous renvoier, je ne retiendray plus longuement ce dict porteur, affin que cependant vous ayez asseurance de la distribution qui m'a par luy esté faicte de vos dictes lettres, vous remerçiant bien humblement des bons et honnestes offices que j'ay veus que vous avez faicts pour moy à l'endroit de monsieur le Conte Palatin électeur, desquels je ne me pouvois promectre moindres de la peine quil vous a pleu en prendre, ni de ceste tant gracieuse et affectionnée bonne voulunté que je tiens si bien asseurée et confirmée entre nous.

J'auray bien grand plaisir, puisque icellui sieur Comte Palatin a recouvert au vray la harangue dernierement prononcée par monsieur le Cardinal mon frère, que selon cela il la face imprimer et publier, si bon luy semble, et non sur les faulx exemplaires qui parcidevant luy en avoient esté baillés; et quil vueille encores tant fère pour luy de ne souffrir ne permectre desormais que ès lieux de son obeissance les imposteurs et médisans ayent ceste auctorité de pouvoir, quant bon leur semblera, soit par libelles diffamatoires ou autrement, oppresser l'honneur de quelque prince ou seigneur que ce soit; car il me semble que c'est acte en se faisant (*sic*), qui concerne principallement l'estat et office dung prince généreux et de vertu tel que je l'estime.

Quant à ce que par l'au[tre] de vos dictes lettres vous me mandez de l'offence qu'on s'est donnée pardela des nouvelles que vous

(1) Voir le *Bulletin*, p, 71, 117 et 208.

y avez eues de ce qui m'est advenu naguières à Vassy, hastant mon chemin pour m'en revenir en ceste court, je vous lerray tousjours à juger, et à ung chascun, quelle occasion l'on en a, par ce que je vous en avois desja parcydev[ant] escript, comme vous verrez par une autre mienne lettre que je mattendois plus tost vous envoyer, et que j'ay présentement faict mectre ès mains de ce dict porteur.

Il vous souviendra bien, Monsieur mon cousin, du propos que je vous ay dernierement tenu, que quelque religion dont ces gens de bien icy se pensent couvrir, quils ne tendent touteffoys que à toutte sédition. Et pour vous confirmer en cela mon dire, et ce que j'en ay tousiours peu prévoir, je vous advise que depuis mes dictes lettres escriptes, et encores puis peu de jours en ça, ceulx qui font ceste profession de suivre l'église refformée, se sont emparés de quatre ou cinq des meilleures villes de ce royaume, y aiant pris chasteaux, saisi les portes, les armes, et les munitions du Roy [ce qui] est choze de très dangereuse et pernicieuse exemple. Et qui n'y eust p[révenu] d'heure, ils eussent desja faict le semblable de ceste ville icy, monstrans assez par là quelle devotion les mène.

Je réserve à vous en donner plus particulier advis par le dict Rascalon, et à vous fère satisfaire au demourant de ce que vous attendez de mon dict sieur Cardinal, mon frère, et de moy, pour m'en ramentevoir en cest endroit à vostre bonne grace, à laquelle je présente tousiours mes très affectionnées recommendations, priant dieu vous donner, Monsieur mon cousin, très longue et très heureuse vye. Escript a Paris ce Xme jour d'Avril 1562.

Post-scriptum autographe.

Monsieur mon cousin, j'espere avec l'aide de Dieu justifier toutes mes actions : vous aves veu par ma premiere lettre ce que je vous ai mandé de ce qui est avenu, à mon gran regret, en quelque fasson que l'on m'y est forsé; (*sic!...*) mais vous jugerez, s'il vous plest, et tous prinses vertueux et bien néz, que doffendre il est blamé et permis de se deffendre (1), mesmement uzant de toute les passience que lon peut, et que je croy ce peult comporter

(1) Maxime bien placée dans la bouche du héros de Vassy! On ne reviendra pas sur ce qui a été dit plus haut, et confessé par les apologistes mêmes du duc. Sa lettre à Lamotte-Gondrin, après le massacre (p. 20), nous a montré la sincérité de ses regrets.

par prinses bien néz de bonne maizon, et vrais serviteurs et subjets de leur prinse. J'espère vous en faire vraie et apparente preuve bien tost, puisque il a pleu à la reine et au roi de Nauarre en la présense du conseil du roi son fils, ouyr le raport du faict, suivant les informations, ayant esté le tout ranvoyé en la court de Parlement pour i ouyr toutes les parties et i faire justisse, vous suppliant pour fin tenir en amitié

Vostre humble et affecsionné cousin

FRANÇOYS DE LOR[RAINE].

(Original. — Carton 65 c, n° 53 a.)

Les archives de Stuttgart ne nous fournissent pas la réponse du duc de Wurtemberg à son « humble et affectionné cousin » sur le compte duquel il était désormais parfaitement édifié. Mais son silence n'était-il pas la plus significative des réponses? Le massacre de Sens, froidement organisé par l'archevêque de cette ville (encore un Guise!) suivit de près celui de Vassy, et ne demeura pas moins impuni (12 avril 1562). La guerre civile était imminente. Déjà Condé occupait Orléans et plusieurs autres places. Le duc Christophe ne crut pas sa mission terminée. Il parla, agit, écrivit en faveur d'une cause qui lui était chère. En lisant ses lettres au roi de Navarre, à la reine mère, à Charles IX, on peut être tenté de sourire de ses illusions qui attestent une singulière ignorance de l'état de la cour et des partis, mais qui révèlent une belle âme. On n'a pas de peine à lui pardonner ses bévues diplomatiques, ses abus d'érudition profane et sacrée, à l'adresse de personnages peu faits pour le comprendre, en songeant qu'il ne voulait après tout que le bien de notre pays. Aujourd'hui que les actes ont produit toutes leurs conséquences, et qu'une lumière tardive s'est faite dans les esprits, qui voudrait échanger la responsabilité du duc de Wurtemberg contre celle du duc de Guise? Entre le prince aisé à tromper, mais honnête et bon, qui fit tout pour épargner à la France les maux de la guerre civile, et l'homme sans scrupules, qui, ne prenant conseil que de son ambition, n'hésita pas à déchaîner ce fléau sur son pays, le choix n'est pas douteux : le verdict de l'histoire se confond avec celui de la conscience.

Les trois lettres qui suivent termineront la deuxième série des documents empruntés à la correspondance du duc de Wurtemberg, que nous retrouverons dans nos études ultérieures.

XVIII

Au Roi de Navarre (1)

Stuttgardt, 15 avril 1562.

Monseigneur, sur vos lettres du 25. de Novembre, que mes envoyés et théologiens mont présenté de vostre part, par lesquelles desirez que quelque conférence ou colloque soit fait entre les ministres des ésglises réformées en France et ceux d'Allemagne touchant l'article de la saincte cène de nostre Seigneur, et aultres points qui pourraient advenir, [je] vous ay faict response en date du 29. de Décembre dernier passé, touchant lad. conférence et colloque, que je en ferois tout debvoir à moy possible, vous donnant quand et quand à congnoistre par icelle mon petit advis, comme lon pourroit rémédier audit affaire. Je vous advise, que j'en ay adverty les Electeurs de Sachsen et Brandenburg, ensemble aultres princes de nostre vraye religion, leur déclairant le grand zèle et bonne affection quavez à la vraye religion, et ay trouvé, que lesd. princes sont esté fort aise d'avoir entendu vostre si bon zèle que avez à lad. vraye religion, et seroient fort bien affectionnés à ladite conférence; mais je trouve que iceux princes ont beaucoup de grandes raisons, pourquoy ils pensent que bonnement icelle conference ne se pourra faire unanimement et encore si tost, veu que ceux qui ont renoncé à l'idolatrie papale en France n'ont encore certaine confession de leur foy ou doctrine mise par escript; et combien que en cela, avec laide de Dieu, lon pourroit rémédier, toutesfois, monseigneur, je vous advise, que depuis mes dernieres lettres, aulcungs ont faict rapport par l'Allemagne de l'estat de la religion en France, de telle sorte que lesdits electeurs et princes en sont en grande perplexité; car lon escript non seullement de France, mais aussi de Rome, Flandres et de la court du roy d'Espagne, comme vous, Monseigneur, avez abandonné la vraye congnoissance de l'évangile et vous soies soulmis a l'abominable idolatrie papistique; et pour confermer cela l'on escript que la prédication de la

(1) Infidèle à la cause qu'il avait d'abord soutenue, et succombant à de vulgaires séductions, ce prince avait pris parti pour le triumvirat catholique, et la nouvelle de sa défection commençait à se répandre parmi les princes allemands dont il avait jusqu'alors recherché l'appui.

pure parolle de Dieu est deffendue à la court et en toutes esglises de France, et que est permis au legat du pape user de ses acthorités, et horrible et diabolique idolatrie, de sorte que les poures chrestiens confesseurs de la vraye foy et religion chrestienne, sont de rechefs mis en grand péril et dangier, ainsin que journellement en France se font meurtres et effusion de sang aux faulxbourgs et aux champs, là où lon presche la parolle de Dieu; duquel bruict je me suis fort estonné et esbahi, veu que jusques à present j'ay congneu par plusieurs sortes l'ardent zèle, désir et sincere affection que avez à la pure doctrine de l'évangile. Je nay pas voulu adjouster foy a telz bruicts, pensant bien iceux estre inventés et controuvés par les envieux de vostre bonne estimation et adversaires de nostre vraye religion; mais premierement vous en ay bien voulu advertir, et sur ce entendre de vos nouvelles. Et combien que je scay et congnois asses que estes de tous costés poursuis et chargé de plusieurs afflictions, toutesfois je espère que, avec laide de Dieu, vous accroissez journellement en sa saincte parolle, et y estes par la grâce de son sainct esprit tellement édiffié que ne vous laisserez par chose qui soit au monde, desvoier de la vraye doctrine de l'évangile, mais advancerez à icelle; car je suis certain, considerant que toutes choses mondaines sont de petite durée, et au contraire aux choses célestes et grandes richesses et joys qui nous sont préparées au ciel, et à tous vrays fideles amateurs de l'évangile, et que nostre seul et vray sauvement et ayde est pour comparoire par devant le juste tribunal de Dieu, que par la pure doctrine de l'évangile nous acquerons la vraye congnoissance de nostre seul sauveur et rédempteur Jesus Christ, et l'appréhendons par une seule, vraie et ferme foy: car sy icelluy nous deffault, il ny a chose au monde qui nous puisse aider; et combien il y a aulcuns amateurs de ce monde qui prétendent complaire a icelluy, et aussi avec faire leur debvoir envers notre seigneur, si est ce que j'ay telle confiance en vous, que ne souffrirez ou permettrez chose de vostre costé qui puisse nuire ou empescher le cours du sainct évangile, mais plustost ladvancerez de tout vostre pouvoir; car avec ce vous aves à considerer que, selon la doctrine de nostre seigneur Jesus Christ, (on) ne peult servir a deux seigneurs, à savoir à Dieu et aux richesses, aussi que personne n'aura part avec nostre seign. Jesus Christ, qu'il n'ayt souffert, selon sa vocation, pour luy et avec luy en ce monde.

Moise qui est esté nourry à la court du roy Pharaon, eust bien peu demeurer en telle dignité royale; neantmoings icelluy, comme la saincte escripture tesmoigne de luy, a mieux aymé choisir d'endurer peine et poureté avec le peuple de Dieu, que davoir la vaine gloire mondaine en péché, estimant pour plus grandes richesses les calamités et... que tous les tresors d'Egypte.

Nous lisons ès histoires que Charlemagne, frère de Pépin, roy de France, Rachis, roy de Lombardie, Iodocus, roy de Bretagne, et plusieurs aultres rois et potentas, ont délaissé leurs royaumes, non pas d'ung vray zele chrestien, ains seullement d'une superstition vaine et controuvée, se rendant en monastère, pensant par ce mieux servir à Dieu. Par plus forte raison doncques, puisque de présent la vraye connoissance du sainct évangile, graces a Dieu, nous est révélée et..., il y auroit quelque roy ou prince qui aymeroit mieux grandir et entretenir son royaume ou principaulté, que d'ensuivre la verité du saint évangile, qu'il a congneu sans doubte selon la doctrine de Jesus Christ, les susd. roys s'esleveront au jour du jugement à l'encontre d'ung tel roy ou prince qui seroit pour quelque crainte et vaine gloire de ce monde tombé de la pure vérité et lumiere pour retourner et ténèbres ès le condamneront. Brief si l'ennemy n'a heu honte d'entreprendre de vexer et tenter le fils éternel de Dieu, nostre seul sauveur et rédempteur, luy promettant tous les royaumes de ce monde s'il l'adoiroit (*sic*), nous ne debvons aulcunement doubter que de présent il ne travaille encore incessamment faire la pareille à aultres et tasche aussi par grandes promesses et mensonges les faire desvoier de la congnoissance de la verité, combien qu'il est tout évident que tout ce qui est acquis ou conservé par ledit ennemy ou ses ministres, sera mis avec luy en ruine et perdition.

Monseigneur, ce que je vous escripts, ce n'est pas pourtant que je aye aulcun doubte de votre bon zèle chrestien, ny aussi de vostre ferme et stable désir quand à la vraye et pure doctrine de l'évangile, ains suis esté poulsé et esmeu par lesdits rapports courant de vous par l'Alemaingne, à vous en advertir pour vous desclairer et démonstrer de quelle affection je me vouldrois emploier et ne souffrir vous fut en la moindre chose du monde fait aulcung tort, et que puissiez congnoistre que je désire de ma part persévérer en l'ancienne congnoissance, naguère renouvellée entre nous, estant

asseuré que prendrez aussi les présentes de telle part que les vous ay faicte, comme à roy? que j'aime aultant que chose qui soit en ce monde, vous priant, Monseigneur bien affectueusement, avoir tousjours, comme avez commencé, le fait de la religion pour recommandé, et ensemble tous vrais chrestiens en vostre bonne garde et protection, ne permectre que iceux soient si malheureusement, soubs la presche de l'évangile, meurtris, et mettre aussi peinne que le roy soit institué et enseigné en la vraye religion. Ce faisant ferez œuvres aggréables à Dieu, pour lesquelles sans doubte en recepveres de luy très bon loyer et guerdon. Et pour fin de reste, je vous supplie, Monseigneur, m'advertir de vostre vouloir et intention de ce que je doibs respondre sur ce que lon escripts de vous, affin que je vous puisse au vray excuser desdits rapports envers les princes et aultres estats d'Allemagne, de nostre vraye religion, et en tant prieray nostre bon Dieu, et pere de nostre seigneur Jesus Christ, quil vous veuille préserver et entretenir en la vraye congnoissance de son sainct évangile, et avec ce donner en joye et santé tres-heureuse et longue vie avec augmentation de ses sainctes graces, me recommandant bien humblement à la vostre.

Vostre bien humble cousin

CHRISTOFF DUC DE WIRTTEMBERG.

De Stutgardt, le 15 d'April 1562.

(Minute 3, carton 16 c, n° 62 a.)

XIX

A la reine mère (1)

Stutgardt, 15 avril 1562.

Madame, combien que vous pourrait prendre merveille de hardiesse que jay prinse à vous escripre la présente, toutesfois estant esmeu d'ung vray zèle chrestien et asseuré du grand désir et affection quavez à la pure parolle de Dieu, n'en ay voulu faire faulte, vous priant bien humblement la recepvoir et prendre de bonne

(1) On ne doit pas oublier en lisant cette lettre, que Catherine de Médicis l'avait d'avance justifiée par des artifices de langage, dont l'excellent duc de Wurtemberg ne fut pas seul dupe à cette époque. Nourrie des maximes de Machiavel, l'astucieuse Florentine, qui parut hésiter un moment entre la messe et le prêche, pouvait dire mieux que son fils : *N'ai-je pas bien joué mon rôle?*

part. Et vous advise, Madame, que de plusieurs lieux ma esté faict rapport comme les ennemys de la parolle de Dieu sefforcent par tous moyens, persuasions, menaces, et tous aultres empeschements à eux possibles, pour vous faire trébucher et desuoyer de la vraye doctrine et religion du sainct évangile que nostre Seigneur par sa sainte grace vous a esclaircy, pour vous reduire soubs le joug des ténèbres et papaulté, de sorte quils sont desja venu si avant que aujourdhuy la prédication du sainct évangile seroit deffendue à la court, et permis au légat du pape de vendre et mettre en avant par tout le royaume de France ses bulles et impostures, dont est facile à entendre, qu'il n'en peut advenir aultre chose, sinon que si vous, Madame, ne faictes le debvoir de l'office que vous debvez au vray pasteur, nostre seul sauveur et rédempteur Jesus Christ, et ayes pitié et compassion de ses pauvres fidèles et de sa saincte esglise, le cours de son sainct évangile sera reculé, et au contraire l'abomination et horrible idolatrie de l'antichrist, du pape, advancé, et par ainsin les poures fideles et chrestiens reduict soubs le joug des ténèbres, et sa saincte esglise rendue triste et désolée, dont aussi la persécution et effusion du sang des innocens et vrays fideles, en ensuivra plus cruelle que auparavant. Lesquels rapports ont fort troublé les princes et estats de la Germanie, de nostre vraye religion, dequoy vous en ay bien voulu advertir, ne faisant doubte que le plus grand désir et consolation, quavez aujourdhuy en ce monde, est destre instruicte et enseignée de plus en plus par la parolle de Dieu en la recongnoissance de son fils bien aymé, nostre seul sauveur et redempteur Jesus Christ, et apprendre entier (?) de fuyr tous faulx services divins et vaine doctrine, et mettre peine affin que son saint évangile soit advancé et purement presché et annoncé au royaume de France; par quoy et à bon droict estes digne de tout prix et louange que le sainct esprit par la saincte escripture donne aux roys et roynes qui emploient tout leur soing et désir à l'advancement de la vraye doctrine chrestienne, les nommant nourrisses de sa saincte esglise; et combien que n'est pas que n'ayez journellement pour l'amour du bon zèle et affection qu'aves à la pureté du sainct évangile, plusieurs tribulations et afflictions grandes qui vous pourraient épovanter à perseverer constantment en ce sainct affaire, et faire tel debvoir que estes tenus; toutesfois ne debvez faire doubte que mesprisant tous inconvéniens qui vous en pourraient

advenir, et estre suscités par l'amour de verité, n'ayant aussi esgard à aulcune force ou puissance humaine, ains seullement mettant vostre totalle fiance et appoint sus nostre bon Dieu et père celeste, il est si puissant et débonnaire quil ne permettra jamais vous advenir chose, quil naye aussi premierement trouvé remede et moyen pour vous en delivrer, car il est veritable, et nous donnera ce qu'il nous a promis, car il est si puissant quil le peult tenir et faire. Puis doncques quil nous a promis si asseurément de honorer celluy qui l'honnorera et puis apprès il dit : Si tu passes les eaux, je veux estre auprès de toy, affin que les ondes ne te renversent ; et si tu entres au feu, il ne te nuyra de rien, ny aussi ses flammes ne se allumeront point, car je suis le seigneur ton Dieu, le sainct en Israel, ton sauveur etc... je ne fais aulcunement doubte, Madame, que si vous poursuivez d'ung vraye zèle chrestien l'advancement du sainct évangile et de sa saincte esglise, comme avez, la Dieu grâce commencé, nostre seigneur vous maintiendra par la grâce de son sainct esprit, et préservera de tous dangiers qui vous en pourraient advenir.

Vous avez aussi a considérer l'histoire de la saincte royne Ester, et comme il luy en aprins ou temps de Assuerus, roy de Perse, l'esglise de Dieu estait aussi pour lors en danger d'estre totallement perdue et ruinée ; ce danger doncques estant en termes (?), Mardochæus en advertit ladite royne Ester, la priant vouloir donner ayde et secours aux Juifs. Mais elle craingnant l'ire du roy, ne voulant user des moyens quelle eust peu faire pour crainte de perdre la vie, ledit Mardocheus luy fit dire derechef en ceste maniere : Ne pense point, Ester, que tu sauves ta vie pour tous les Juifs, toy estant en la maison du roy; car si tu n'en fais conte, le seigneur Dieu envoyera ayde d'aultre costé à son peuple. Mais toy et toute la maison de ton père periront, et qui peult scavoir si le seigneur Dieu t'a eslevé en ce royaulme pour le temps present ? Sur ce la bonne et saincte royne Ester mit sa vie en danger pour le peuple de Dieu ; mais nostre bon Dieu et père, qui jamais ne delaisse les siens, principalement ceux qui font sa saincte volonté, la delivra miraculeusement et ensemble avec elle tout le peuple judaique. Ainsin aussi pareillement je espère, que ce mesme Dieu, qui vit encore et règne eternellement, vous a aussi eslevé, mis et colloqué en telle dignité, pour pourvoir et delivrer sa saincte esglise tant

triste et désolée des tribulations et calamités quelle a jusques à présent souffert et enduré. Car quand... vous cercherez le secours humain, il est certain que ceste ouvraige ne se laisse pas expédier par force humaine, car en tel endroict nos prières et oraisons, que nous faisons avec vray foy, ont plus de force et expédient plus que plusieurs milliers de gendarmes.

Le roy Ezéchias, lorsquil fut assiegé du Sénacherib, roy des Assyriens, estant sus le point et dangier de perdre tout son royaume, ne se confia sur sa force, sur laquelle il ne se pouvait aussi arrester, ains se tournant à prier Dieu, il a obtenu que Dieu envoya son ange, lequel combatit pour luy, et pour une nuit tua cent octante et cinq milles hommes en l'armée dudit roy d'Assyrie; en quoy nous voyons, que la prière qui est faicte en vraye foy, peult plus que plusieurs milles hommes de guerre neussent peu accomplir. Combien toutesfois ne nous debvons arrester aux miracules extérieures, mais estre certain que le seigneur Dieu tout puissant nous tiendra ses promesses, et aydera de telle sorte, si nous mettons du tout nostre fiance et appui sus luy, qui avons occasion luy en rendre éternellement graces et louanges. Il nous a tiré tous de la puissance des ténèbres et transpourté au regne de son filz bien aymé; pourquoy ne préservera il aussi tous roys et roynes qui travaillent de tout leur pouvoir affin que son regne soit glorifflé et exalté.

Voires (?) Madame, congnoissant vostre perfection, il n'estait besoing de telles remonstrances et exhortations; toutesfois les ay faites pour vous desclairer le grand désir que j'ay de veoir sortir quelque bon fruict de ceste œuvre que au seigneur Dieu a pleu commencer en vous, et vous prie bien humblement ne laccepter en aultre part; en apprès aussi tousjours tenir main que le roy, vostre filz, soit aussi en toute diligence nourry et institué en ceste vraye religion, comme grace à Dieu, avez commencé, affin que par telle institution il puisse parvenir à la vraye congnoissance de nostre Seigneur, et seul sauveur Jesus Christ, et ne vous voulez aussi laisser esbranler du tout... affin que par vostre moyen la parolle de Dieu soit purement presché et annoncé non seulement en vostre court, mais aussi sy ce n'est dedans les villes, ès esglises, à tout le moings aux faulxbourgs et sus les champs, selon le contenu du dernier édict publié en France, et ne souffrir que aux fideles, qui vont à la predication de la parolle de Dieu, soit faict aulcung tort

ou empeschement. Ce faisant ferez œuvres de charité et fort aggreable à Dieu, lequel sans doubte vous en fera bonne récompense en ce siecle temporellement et en aultre éternellement. Et de mon costé, madame, prieray le créateur vous donner en santé très heureuse et longue vie, avec augmentation de ses sainctes graces, me recommandant bien humblement à la vostre.

Vostre humble cousin

CHRISTOFF, DUC DE WIRTTEMBERG.

De Stutgardt, le 15 d'April 1562.

A la royne mere.

(Minute 3, carton 16 c, nº 61 a.)

XX

Au Roi (1)

Tubingue, 15 mai 1562.

Sire, j'ay receu vos lettres que m'avez envoyé par Courtelary, vostre trouchement, et par icelles entendu les troubles et divisions qui sont de présent en vostre Royaulme, de quoi je en suis fort esbahy et marry, et d'autant plus que ne peux encores bonnement entendre quelle est la vraye cause des dits troubles et esmotions. Et combien, Sire, que je ne veux accuser personne, si est ce que le bruict commun a couru par deça, que combien que l'édict que vous avez dernièrement au mois de janvier faict publier partout vostre Royaulme, permect que un chacun puisse vivre selon sa conscience et la religion qu'il tient, toutesfois au contraire d'iceluy, en plusieurs endroits de vostre dict Royaulme, et mesme en vostre ville capitale de Paris, sont advenu batteries, pilleries, meurtres, et aultres effusions de sang, ce qui peut estre cause des dites divisions; et me semble, Sire, à vostre bonne supportation, quand Monsieur le prince de Condé, ensemble autres princes et seigneurs de vostre ordre, et aulcungs vos subjects, faisant pareille profession de foy, seront advertis de la declaration qu'avez faict

(1) C'est aux *Mémoires de Condé*, t. III, p. 288, que l'on emprunte cette lettre où l'on remarquera une belle page sur la liberté de conscience, et sur les progrès de la Réforme en dépit des persécutions dirigées contre elle.

depuis sur le dict édict, et que vous mettries tel ordre que bonne et briesve justice soit faicte et administrée aux contravenans du dict vostre Edict et déclaration, tellement que ung chascun, de quelle religion qu'il soit, selon vostre dict Edict au janvier passé, puisse vivre auprès l'autre seurement et paisiblement, et aussi avec ce toutes les partialités qui peuvent estre encore entre aulcungs vos Princes et aultres seigneurs, soyent du tout par leurs moyens apaisez et abolis, et par ainsi reconciliez les ungs avec les aultres, je ne fais aulcune doubte, Sire, que les dits princes et seigneurs montreront non seulement plus que très humble fidélité et obeyssance; ains aussy, si en aulcune chose ils vous pourront avoir offensé, vous supplieront de leur pardonner.

Et quant au bruict, Sire, que l'on a faict de vous et de Madame la Royne vostre mère, comme si vous estiez détenus par aulcung de vos princes, je vous advise que le bruict en est couru pour certain par deça, de sorte que je suis esté fort joyeulx d'avoir entendu le contraire par vos dictes lettres. Et combien, Sire, que je scache bien que n'avez besoing d'aulcung conseil ou admonestement, si vous supplie-je bien humblement prendre en bonne part ce mien petit et simple advis. L'on trouve en toutes les anciennes histoires, et est certain que nostre bon Dieu donne et ordonne tous Royaulmes et Monarchies selon sa volonté, et que par plusieurs fois par péché et ingratitude les charge. L'on tient aussy en fraische mémoire que non seulement en France du temps du roy Françoys vostre grand père, du Roy Henry vostre père, et dernièrement du Roy François vostre frère, mais aussy en Allemagne, Pays Bas, Italie, Espaigne, et autres endroicts, ceux qui ont suivy la vérité en l'Evangile, que l'on appelle nouvelle doctrine, par aulcung zèle, en pensant faire service à Dieu, ils sont esté persécutéz, tellement que non seulement aulcuns milliers, mais aussy aulcunes cent mille personnes ont pour l'amour d'icelle espandu leur sang, et enduré et souffert martire, laquelle persécution a esté faicte à ceste intention pour espouvanter et distraire le monde de la dicte religion, et les réduire soubs l'obeissance de l'Eglise romaine que l'on nomme catholicque, combien que en icelle y aye plusieurs idolatries et abuz, et par ainsi du tout abolir et exterminer la vérité du sainct Evangile; neantmoins l'on voit de présent et est tout clair devant nos yeulx, graces à Dieu, ce que par telle persécution l'on expédie, et que

véritablement c'est un certain miracle et œuvre de Dieu, lequel en ces derniers jours, à nous ses pauvres créatures, par sa saincte miséricorde, faict luire la lumière de son sainct Evangile, et par icelle révéler et annoncer sa saincte volonté purement et clairement; et cela est si notoire que nous voyons aujourdhui que au lieu et pour ung de ceulx qui par cy devant ont souffert et enduré martire et mort, il y en a maintenant dix qui se sont distraict de la papaulté, et adjoinct à la pure Parolle de Dieu, ce que [je] vous ay bien voulu sommairement réciter, vous priant, Sire, encores une fois bien humblement, le vouloir recepvoir d'aussi bonne part que je l'ay faict d'un vray zèle chrestien et pour l'amour que je porte à vostre couronne, et le prendre tellement à cueur que ne vous vouliez persuader à vouloir mettre fin à ung si grand affaire par effusion de sang, mais plustot par tous bons, benings et raisonnables moyens; ne vous laisser esmouveoir contre vos subjects; lesquels ne désirent aultre chose que de vivre soubs vostre obéyssance, selon la Parolle de Dieu contenue ès Escriptures sainctes des Prophestes et apostres, au Vieil et Nouveau Testament, les ayant en mesme protection et recommandation que aultres vos subjects. Ce faisant, faictes œuvre agréable à Dieu, pour laquelle en recepvrez de luy bonne rescompense en ceste vie présentement, et en l'aultre éternellement.

Au demeurant, Sire, j'ay enchargé au dit Courtelary vous dire choses de ma part, comme plus amplement entendrez de luy, qui sera cause que ne vous feray pour le présent plus longue lettre. Ainsi après m'avoir recommandé bien humblement à vostre bonne grâce, je prieray le Créateur, Sire, vous maintenir en sa saincte et digne garde. De Tubinge le 15 de may 1562.

UN PROJET DE DICTIONNAIRE HISTORIQUE

PAR S. CHAPPUZEAU, EN 1699

Dans l'article qu'elle a consacré à Samuel Chapuzeau (rectifions ce nom, car on va voir qu'il signait *Chappuzeau*), la *France Protestante* mentionne le *Dessein d'un nouveau Dictionnaire historique, géographique, chronologique et philologique*, 1694, in-4°, et ajoute cette ques-

tion : « Le grand dictionnaire, annoncé par ce prospectus, n'a pas été publié. Ne serait-ce pas de ce travail que Moréri aurait profité ? »

J'ai trouvé dans les archives de la famille Tronchin, à Bessinges, deux lettres inédites de Chappuzeau au professeur Théod. Tronchin, dont l'une datée de Cell, 25 juin 1699, donne quelques détails sur ce projet de Dictionnaire, qui devait être un complément rectificatif de Moréri.

Voici ces deux lettres, qui ne sont pas sans intérêt pour notre histoire littéraire.

CHARLES READ.

I. — *A Monsieur Tronchin, pasteur et professeur en théologie, à Genève.*

Leipsic, le 20 octobre 1671.

Monsieur,

Ayant esté arresté court à Nuremberg, pour une grande fluxion qui m'avait défiguré le visage, et qui m'a retenu embeguiné dans la chambre pres de trois semaines, cet accident a un peu reculé mes affaires, outre que tous les Princes estant occupez en cette saison à courre le cerf, il m'a fallu percer de grandes forests pour en aller joindre quelques uns, et d'autres me sont echapez, estant aujourd'hui d'un costé, et le lendemain d'un autre. Ceux que j'ay pû rencontrer m'ont fait la grâce de me receuvoir très bien, et j'ay lieu d'estre satisfait des marques d'honneur et de bienueillance qu'ils ont daigné me donner. Mais les frais de mon voyage sont grans, quelque œconomie que j'y apporte, et je prevois que je n'en seray pas quitte à moins de cinq cens ecus. Je me disposais à être de retour à Geneve à la St Martin ; mais son Altesse Electorale de Brandebourg, qui a daigné encore cette fois me donner deux audiences assez longues et me dire des choses fort obligeantes, m'ayant honoré d'une commission qui regarde son service dans une autre Cour, je n'ay pas dû la refuser ; ce qui me demande un mois de plus pour m'en aquitter et retourner à Berlin luy en rendre compte. De sorte, Monsieur, que je ne vois pas que je puisse être guère plutost de retour que vers la fin de l'année. On m'a fait en trois Cours des propositions assez honnorables et avantageuses pour un établissement ; je ne les ay pas rejettées, mais sans y répondre positivement, vous avoüant que j'ay beaucoup d'inclination pour Genève, quoy que je n'y aye nulle subsistance que fort casuelle, et

que je n'y fasse que le vil metier de petit maître d'Ecole, ce qui ne peut pas borner la moindre ambition d'un honneste homme. D'ailleurs j'ay d'estroites obligations à nos Seigneurs, et quoy que je leur doive être indifférent, j'aurais bien de la peine à me résoudre à les quitter, et ne crois pas même que je m'y puisse jamais résoudre, tandis qu'ils me voudront faire la grâce de me souffrir, et qu'ils me croiront aussi sincère et aussi zelé que je le suis en effet pour leur service, ce que je tascheray de leur faire paretre en toutes occasions, ne me voulant principalement prévaloir qu'au bien de l'Estat des belles habitudes que je prens avec les premiers Ministres de l'Europe, quelques uns desquels m'honorent tres particulièrement de leur amitié, et me traittent d'un air plus obligeant que je ne merite. J'ay passé quelques jours avec Madame la Duchesse de Saxe, de la maison de la Trémouille, qui m'a très particulierement recommandé de vous assurer de bouche de son service, et qu'elle vous est tres obligée du bon office que vous lui avez rendu en luy adressant monsieur Tholet, dont elle est si fort satisfaite, de mesme que Monseigneur le Duc, qui le fait manger à sa propre table et le considère. Elle m'a aussi donné sa taille-douce (1) pour vous la porter, et elle m'a témoigné plus d'une fois beaucoup d'estime pour votre personne, ne pouvant, dit-elle, se lasser de relire vostre Sermon du Jeûne pour l'*Escalade* et l'*Embrâsement*. Je vous supplie, Monsieur, de me continuer l'honneur de votre affection, et de croire qu'autant que j'ay toujours fait cas de votre mérite, autant suis-je, avec respect et zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

CHAPPUZEAU.

P. S. — Avec votre permission j'assureray icy mad^elle^ Tronchin de mon obeïssance très humble.

J'ay ecrit à Mr de Balthazar mes pensées présentes et à venir sur le bruit qui court de moy à Genève.

(1) Son portrait gravé.

II. — *A Monsieur Tronchin, pasteur et professeur en théologie, à Genève.*

A Cell, le 25 juin 1699.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de la peine que vous avez bien voulu prendre de jeter les yeux sur le projet de mon *Dictionnaire,* et de m'en écrire vos sentimens, auxquels je désféreray toujours avec beaucoup de respect. Je les ay trouvez fort justes, tant au regard des matières, qu'au regard des expressions et de l'orthographe, ce qui me servira de règle pour tout mon travail, sur lequel je repasserai exactement. La principale de vos judicieuses observations regarde le dessin que j'ay de faire un ouvrage que les Protestans puissent lire sans dégoût, ce qui ne leur peut arriver en lisant celuy de Moreri, et même des deux Editions faites depuis deux ans en Hollande, où l'on a réformé et adouci tres peu de choses, jusques-là qu'on peut dire que ce n'était pas la peine d'y mettre la main. Mais, Monsieur, de quelque manière qu'on se puisse prendre à donner au public un *Dictionnaire Historique,* il est humainement impossible que les Protestans, et ceux de l'Eglise Romaine y trouvent également leur compte, qu'ils en soient egalement satisfaits. J'en donne une raison invincible, page 15 de mon projet; et dans mon Epitre aux Princes et Etats Protestans, il me semble que je fonde assez bien ce que je dis, et qu'il est juste que nous fassions les portraits de nos celèbres Docteurs, et selon les mémoires que nous en avons, et tels qu'ils doivent être exposez à nos peuples, et surtout à notre jeunesse dans les colléges, comme Morin a dépeint ceux de la Communion de Rome, en *Bonaventure,* en *Thomas d'Aquin,* etc., selon les légendes qui en courent. Je ne vois point en cela aucune raison de disparité, et j'appuye assez mon sentiment, soit dans ladite Epitre, soit dans le discours qui la suit. Il suffit, ce me semble, que je traite par tout honnêtement une Religion si opposée à la nôtre, à la réserve des faits avérés, et dont j'ay de bons garans. Car, pour n'en donner qu'un exemple, aux articles *Ste Ampoule* et *Assomption,* j'avoue qu'on y trouvera une différence entière d'avec ceux du Supplément de Moreri, et si cela, ou d'autres choses semblables nuisent au débit du livre dans les pays qui reconnaissent le

Pape, je ne conseilleray à aucun Libraire d'entreprendre l'impression de mon Ouvrage. Toutefois les deux nouvelles Editions de *Moreri*, faites en Hollande avec quelques corrections de Mr le Clerc, qui ne sont nullement favorables au Clergé Romain, ont un grand débit. Je vous laisse, Monsieur, à en tirer la conclusion à l'égard de mon *Dictionnaire*, qui n'aura peut être pas un pire sort. Mais je seray content, quand je n'en tirerais jamais d'autre avantage que d'y avoir travaillé pour ma propre satisfaction, et pour apprendre mille belles choses que j'aurais ignorées, sans mon application à ce travail. Ainsi, je ne le jetteray point à la tête des Libraires, et si sur la réputation qu'il a déjà dans le monde, selon les lettres que je reçois de divers lieux, il prend envie à quelqu'un de me le demander pour le mettre sous la presse, je ne feray point mes conditions avec luy, qu'après que l'ouvrage aura été duement examiné en ma présence par tels habiles gens que l'Université voudra choisir, et conféré, page par page, avec le Dictionnaire de Moreri, pour en bien connoitre la différence. J'en useray de la sorte pour l'interest commun du Libraire et de l'Auteur; et à proportion que mon ouvrage sera aprouvé, la récompense doit suivre. Mais s'il arrive que je fasse affaire avec MM. les Libraires de Genève, que j'honore beaucoup, je les en laisseray les maîtres, et je me soumettray à leur discrétion. Au reste, Monsieur, comme plusieurs villes d'Alemagne, Lubec, Brême, Hambourg, Francfort, Nuremberg, et autres, m'ont envoyé les articles qui les touchent, de la manière qu'ils desirent que je les publie dans mon ouvrage, on me ferait beaucoup de plaisir, si l'on voulait bien de même m'envoyer tous digérés les articles de la ville de Genève et de l'Etat, et ceux de Calvin, et autres de nos docteurs de ce siècle et du précédent, ayant laissé des lacunes pour les remplir, quand j'auray reçu de bons mémoires. Je vous seray très obligé, Monsieur, si vous pouvez me procurer cet avantage, et au plutost. Mr de la Forest, qui vous rend très humbles graces de l'honneur de votre souvenir, m'a fait le plaisir de me fournir aussi quelques articles, et je reçois la même grâce de quelques autres Pasteurs. Quand vous voudrez vous dérober quelques momens pour me faire l'honneur de m'écrire, je mande à Monsieur le Conseiller Lect que Made de Beauregard, de notre Cour, soufrira volontiers vos lettres et les miennes dans son paquet.

Je vous souhaitte longueur de jours avec la santé, et suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHAPPUZEAU.

P. S. — J'espère qu'il se trouvera bientôt quelque favorable conjoncture, par le moyen de laquelle Mons[r] le Professeur Tronchin n'aura plus lieu de se plaindre d'un homme que sa seule impuissance connue de tout le monde a empêché jusques à cette heure de faire ce qu'il devait.

MÉLANGES

LES JUGES DES VAUDOIS (1)

MERCURIALES DU PARLEMENT DE PROVENCE AU XVI[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR M. A. JOLY,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

Le premier grief que nous voyons ici formulé contre ces magistrats du XVI[e] siècle, c'est celui que nous indiquions tout à l'heure, c'est qu'ils manquent d'exactitude, qu'ils arrivent en retard aux audiences, en retard parfois de quatre heures sur l'heure indiquée, souvent même qu'ils n'y paraissent point du tout. C'est un reproche qui se reproduit presque chaque année (2).

« Les conseillers, est-il dit encore, ne doivent s'absenter que pour juste cause, un seul à la fois, et avec l'autorisation du roi, sauf affaire urgente, sous la conscience de chacun. » Or « plusieurs présidens et conseillers s'absentent souvent et pour longtemps sans

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 464.
(2) Voir plus haut, p. 469.

licence du roi (1), pour leurs affaires propres, volontiers, de peu d'importance. » Souvent un tiers de la cours est absent à la fois; souvent on ne compte dans une chambre que six ou sept conseillers. Si quelques-uns sont récusés comme suspects, il y a impossibilité de juger, nécessité d'emprunter d'une chambre à l'autre, et « souvent tout une chambre demeure à rien faire, faute d'être en nombre (2). » On a vu des conseillers juger souvent sans président. L'ordonnance sur la réforme de la justice dit qu'en pareil cas les coupables seront privés de leurs gages, et que la troisième fois le roi, averti du fait, informera sur la privation des offices; mais l'ordonnance n'est pas observée (3).

Ce sera bien autre chose encore, si l'accomplissement du devoir exige quelque courage. Et en effet, nous entendons le procureur général de Piolenc se plaindre (21 juin 1536) que plusieurs magistrats, devant la crainte de la contagion, ont déserté la ville, et que la justice est restée suspendue.

On les accuse de n'avoir pas la gravité nécessaire et inhérente à leurs fonctions. En échange du respect qu'il accorde aux magistrats, le monde est habitué à leur demander une tenue particulière, une plus grande sévérité d'habitudes et d'allures. On reproche à ceux-ci de n'être, ni en public, ni dans leurs réunions particulières, fidèles à cette loi de convenances, qui était, au XVIe siècle, une loi précise et spéciale. En dehors de l'audience, ils ne portent pas le costume consacré qui doit les distinguer du reste des citoyens, imposer à ceux-ci le respect de la justice, et leur rappeler sans cesse à eux-mêmes le sérieux de leurs fonctions. « Ils devroient avoir, dit une mercuriale, des habits décens et accoutumés d'ancienneté. » Ils n'en font rien (4).

Dans la chambre même et à l'audience « ils portent diverses sortes d'accoutremens. » La cour est obligée d'ordonner « qu'ils porteront d'habitude des robes à grandes manches; sinon on n'ira ni au bureau ni aux opinions (5). »

Mais la sévérité de l'extérieur n'est que le signe visible d'un certain caractère professionnel, dans un temps surtout où la société est divisée en classes, et où chaque classe a un esprit de son état. Chez eux, la négligence du costume est accompagnée de négli-

(1) Mercuriale de 1568.
(2) Mercuriale de 1560, tenue par Puget.
(3) *Ibid.*
(4) Mercuriale de 1560. — Pour les présidents, le manteau royal et le mortier de velours; pour les conseillers, la robe d'écarlate.
(5) Mercuriale de 1560.

gences plus graves dans les mœurs. Le procureur général Thomas de Piolenc, à propos du recrutement de la chambre des enquêtes, traçait, en 1553, cet idéal du magistrat. Ils doivent être « gens d'âge, savans et expérimentés tant en pratique qu'en théorie, de bonne et honnête extraction et édifiés singulièrement en la religion de la sainte Eglise comme tous vrais chrétiens et catholiques, et aussi être sans aucun vice, non sujets ni cupides de biens temporels, modestes en leur manger et boire... *en exemple à chacun.* » Pénétrés de ces devoirs, quelques-uns des conseillers (1) proclament que les magistrats doivent offrir le modèle d'une vie austère et religieuse, de cette vie sérieuse dont l'idée s'éveille immédiatement en nos esprits dès qu'il est question de la magistrature du XVI[e] siècle. La cour en avait senti la convenance, et plusieurs arrêts avaient été donnés dans ce sens. Mais on nous apprend qu'au mépris de ces arrêts et malgré les peines établies, « des magistrats et leurs enfans sont assidus aux banquets, jeux, masques, danses et autres divertissements, et mènent la vie la plus dissipée. » Les gens du roi, qui disent plus rudement les choses, blâment hautement la *lubricité* des conseillers.

Il n'y a ni décence ni dignité. Dans ce parlement qui a témoigné d'une façon sanglante son zèle pour le catholicisme, l'office religieux se termine par des scènes bruyantes et scandaleuses. C'est à l'issue de la messe que le greffier distribue les requêtes « avec de grandes crieries de ceux qui se les disputent. Peu à peu même, les magistrats en étaient venus à ne plus assister à la messe qui devait être dite à l'entrée (2) : on l'avait enfin supprimée. « Ils s'assembloient au palais les jours de fêtes solennelles aux heures du service divin. La cour entroit à Saint-Sauveur, avec les hautbois, l'office n'étant achevé. »

Les magistrats en viennent parfois jusqu'aux voies de faït (3). Le second président Puget demande (4) « qu'en rapportant les procès, ou faisant autre acte de justice, on ne dise pas des paroles qui puissent provoquer quelqu'un de Messieurs à user de violence, et que le coupable soit fait sortir pour y délibérer et le corriger. »

(1) Mercuriale de 1570. — Plainte de M. Jean Giraud.

(2) C'est ce qui ressort de plusieurs mercuriales et, entre autres, de celle de 1598, où Du Laurens demande que l'on remette la coutume de célébrer la messe à l'entrée et que le serment solennel soit précédé d'une messe.

(3) *Ibid.* — On se plaint ailleurs qu'ils ne se respectent pas assez les uns les autres, apprenant ainsi au public à ne pas les respecter, « qu'ils se taxent et se blasonnent aux promenades et devant le public. »

(4) Mercuriale de 1565.

Un conseiller déclare hautement (1) « qu'il y a entre eux de grandes inimités, qu'ils s'injurient, se menacent et s'entre-battent. » On n'a pas de peine à croire à ce dernier fait, quelque indécent qu'il soit, quand on songe à la grande bataille livrée au XVIIe siècle dans le chœur même de la cathédrale entre le Parlement et les Comptes, et où il y eut mort d'homme. Le scandale de ces querelles était allé si loin, que le plaignant demande qu'on en écrive au roi.

La mercuriale de 1565 justifie les plaintes de 1560. « Il y a eu, nous apprend-on, de grandes inimitiés et malveillance entre Messieurs, jusqu'à s'injurier, s'outrager, frapper et battre dans le palais et dehors, disant tout haut et écrivant qu'ils étoient ennemis capitaux, se récusant les uns les autres pour lesdites inimitiés. » On signale, en effet, un « grand nombre de requêtes de ce genre, tant par écrit que verbalement, fondées sur les inimitiés des officiers, récusant les parens des parens, les alliés des alliés en tous degrés, tant en leurs propres causes qu'aux procès de leurs parents et alliés, et généralement comprenant les procès mus et à mouvoir. » Ainsi ceux dont le premier devoir était de maintenir l'ordre dans le pays étaient les premiers à donner le signal des querelles. On déclare expressément ici que ces divisions de la cour « ont en grande partie causé les troubles du pays, troubles qu'elle eût prévenus, si elle eût été d'accord à en vouloir faire justice (2). »

Loin de là, elle était livrée à toutes les intrigues; il s'y formait des partis qui essayaient de se fortifier par des alliances étroites. On rappelle que le roi, avant les troubles, par patentes réitérées, avait mandé à la cour de l'informer des partialités et des alliances entre les magistrats, et qu'il avait donné ordre de faire cesser les plaintes faites journellement contre eux à raison de ces inimitiés.

La violence de ces haines allait jusqu'à livrer le secret des audiences. Les détails abondent sur ce point.

On nous apprend « qu'il ne se fait, ni ne se dit aucune chose en la chambre du conseil qui ne soit dite et rapportée aux parties, ce qui est une très-mauvaise et dangereuse chose (3). » — « Les magistrats vont et viennent au milieu des audiences, ne se tiennent pas à la première place qu'ils ont prise, mais en font trois ou quatre pour pressentir les opinions. » Quand on opine, ils font entendre

(1) Mercuriale de 1560.
(2) Mercuriale de 1566.
(3) Mercuriale de 1537, sous la présidence de Chassanée. Mêmes plaintes en 1546, en 1560... « On révèle le secret aux parties poursuivantes, cela pullule tous les jours. »

par signes leur avis. Ils vont jusqu'à révéler les opinions aux prisonniers, désignant les juges à leurs vengeances.

« Dans des requêtes de parties rapportées on a trouvé souvent les paroles dites par certains conseillers en opinant, paroles qui ne peuvent avoir été révélées que par quelques-uns des magistrats présens. »

Il en était même qui, pour donner plus d'authenticité à leurs révélations, « faisoient écrire leur opinion et en prenoient *extrait* pour en gratifier quelques-uns, ou le montrer à ceux à qui ils craignoient de faire déplaisir. »

Et c'était chose grave que ces révélations. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, d'indiscrétion et de légèreté. « Par là, fait observer l'avocat général Jean Puget, plusieurs magistrats ont été souvent en grand danger d'être meurtris et saccagés, un d'eux même a été tué aux portes du palais (1). » Après un si terrible exemple « plusieurs ont été en telle crainte qu'ils n'ont osé de longtemps opiner. Quelques-uns ont opiné contre leur conscience (2). » Le mal était allé à un tel point et la faute devenue si commune, qu'on prend sur ce point une détermination spéciale, et qu'on décide que la révélation sera punie de la privation d'office et châtiée corporellement.

La justice devenait difficile dans de pareilles conditions. Et, en effet, les premières nécessités d'une bonne justice, c'est que les affaires soient bien instruites, que les débats soient suivis avec exactitude, que l'on puisse être sûr de l'attention et de l'impartialité des juges. Nous voyons toutes ces prescriptions élémentaires successivement violées : la justice rendue précipitamment, sans information suffisante, sans respect des formes les plus nécessaires. Et ce ne sont pas seulement les gens du roi qui s'en plaignent : un conseiller, Ant. de Saint-Marc, gémit « de voir qu'il n'y a pas en la justice le zèle qui soit requis à l'exercice d'icelle. Pour lui, désolé par de tels spectacles, il voudroit être aveugle (3).

L'instruction des affaires est incomplète. Les interrogatoires « mal faits, avec de grandes pertes de temps et d'argent. On les pratique si sommairement sur le principal et les circonstances,

(1) Le conseiller Salomon, massacré sur la place des Prêcheurs, et pendant quelques heures laissé nu sur le pavé.

(2) On comprend, en effet, que, dans de telles conditions, la liberté des votes était singulièrement compromise. On se plaint ailleurs que « des magistrats *suspects* assistent au jugement des affaires; ce qui fait que Messieurs n'osent opiner librement. »

(3) Mercuriale de 1570.

qu'on se voit dans la nécessité de faire revenir des témoins et de les questionner de nouveau. »

On les laisse se promener par la ville sans les interroger. On les condamne ainsi à faire de grands frais, et on ne songe pas à cet autre inconvénient non moins grave : c'est que, pendant ce séjour prolongé, ils peuvent être subornés par les prévenus ou par d'autres.

Quand enfin il faut les confronter avec les détenus, les conseillers et les commissaires attendent, remettent, emploient dix ou douze jours là où deux ou trois suffiraient, et les deniers ordonnés pour frais de justice ne suffisent pas pour la moitié des dépenses qu'il faut faire (1).

Les magistrats manquent de vigilance. « Ils ne sont pas assez diligens à s'informer des gens malfaisans et condamnés par défaut et contumace qui sont au pays. » Ils négligent cet élément, si recherché aujourd'hui et si précieux, d'un bon jugement, la connaissance des récidives : « ils ne s'enquièrent pas assez de ce que les juges inférieurs ont fait aux matières criminelles (2). »

Les choses ne vont pas mieux à l'audience, là le désordre et la confusion sont au comble.

On ne fait plus de rôles des causes et des procès qui sont à juger au conseil et en la chambre des requêtes (3).

Là même où un certain ordre a été admis, on ne l'observe pas, et des procès nouveaux passent avant les anciens (4).

Les audiences publiques civiles et criminelles sont souvent omises ou mal tenues, à d'autres heures que les heures indiquées (5); les procès trop longuement rapportés, d'une façon prolixe, avec une perte de temps énorme (6).

Parfois les affaires civiles se présentent aux audiences criminelles « et on embrouille ainsi la juridiction (7) » : parfois même il y paraît d'autres affaires que celles de rôles (8).

Les jugements rendus, les parties intéressées sollicitent en vain communication des arrêts de la cour, et les plaideurs qui prétendent qu'on leur a fait tort ne peuvent se pourvoir. (*Suite.*)

(1) Mercuriales de 1560 et de 1566.
(2) Mercuriale de 1560.
(3) Mercuriales de 1560 et de 1568.
(4) Mercuriale de 1565.
(5) Mercuriale de 1567.
(6) Mercuriale de 1537, tenue par le premier président Chassanée.
(7) On accuse la cour d'empiéter sur les juridictions inférieures, de retenir l'instruction de procès criminels dont la connaissance est attribuée à des juges subalternes. Mercuriale de 1567 (avril).
(8) Mercuriale de 1560.

CORRESPONDANCE

LETTRES DE MELCHIOR WOLMAR A CALVIN

QUESTION DE M. THÉODORE SCHOTT

Notre zélé correspondant de Stuttgart, M. Théodore Schott, qui vient de publier la correspondance de Paolo Vergerio, conservée dans les archives de cette ville, nous adresse les lignes suivantes qui ont leur place marquée dans le *Bulletin :*

« J'ai un service à vous demander, qui touche à l'histoire du Protestantisme français. Vous connaissez mon compatriote Melchior Wolmar Rufus, professeur à l'université de Bourges, le maître de Calvin et de Théodore de Bèze.

« Personne n'est plus inconnu que lui dans sa patrie, et c'est dommage, car c'est une figure très-intéressante. Kampschulte, dans sa biographie de Calvin (la meilleure du réformateur, alors même qu'on n'est pas toujours de son avis), parle de la correspondance de Wolmar et de Calvin comme inédite. Mais où est cette correspondance?

« Kampschulte est mort, sans achever son œuvre, et sans laisser aucune indication précise à cet égard. En s'exprimant ainsi avait-il des lettres de Wolmar sous les yeux? J'ai écrit à Rothvill, lieu de naissance de Wolmar, à Frug, lieu de sa mort; personne ne sait rien, une demande insérée dans le *Bulletin* aurait peut-être plus de succès. Existe-t-il quelque part des lettres de Melchior Wolmar? Peut-être aurait-on la chance de trouver dans le nombre quelques lettres de Calvin, et ce serait double fortune, etc. »

La belle édition des *Calvini Opera* publiée par MM. Reuss et Cunitz, et déjà parvenue à son quatorzième volume, fournit une première réponse à la question de M. Th. Schott. Les doctes éditeurs strasbourgeois reproduisent (t. XIII, p. 413) une lettre de Wolmar à Calvin, du 25 septembre 1549, conservée au volume 113 des collections de Genève. Si mes notes ne me trompent pas, le même volume contient une autre lettre de Wolmar à Calvin de la même année, que je m'étonne de ne pas voir figurer dans la nouvelle édition des œuvres du réformateur. Je donne ici le texte de la première qui n'est pas sans intérêt.

Doctissimo atque optimo viro D. Joanni Calvino Episcopo Genevens Domino suo observando et amico veteri.

S. Non credi potest quam mihi gratus fuerit atque jucundus Bezæ nostri ad nos adventus. Itaque quum aliis multis nominibus, tum vero præcipue quum ingenti me suspitione opportune liberavit: verebar enim, quia literarum tanto tempore nihil neque abste neque ab illo acceperam, ne scyphus argenteus quem fratris ad te filio credideram, minus bona tibi fide redditus esset. Neque id adeo quod tanti ille apud me, si incidisset, foret, sed quod valde timerem ne honorem illum quem mihi maximum habuisti, non eo apud me quo debet loco esse suspicarere. Hoc tamen jam per literas te scire volui quum cætera omnia Bezæus longe melius coram. Bene vale in Domino cui me quæso tuis precibus commendes, id quod mutuo facies. Tubingæ, 25 Septembris anno 1549.

Tibi addictissimus,

MELCHIOR VOLMARIUS RUFUS.

Comme on le voit par cette lettre, l'élève chéri de Melchior Wolmar, Théodore de Bèze a fait récemment un voyage à Tubingue, où il a trouvé le plus aimable accueil auprès de son ancien précepteur. Celui-ci a été heureux d'apprendre que la coupe d'argent qu'il a envoyée au réformateur, en témoignage de sa reconnaissance pour la dédicace du *Commentaire sur la seconde épître de saint Paul aux Corynthiens*, est arrivée à son adresse. Il demande les prières de son ancien élève et ami, et lui promet en retour les siennes.

Melchior Wolmar mourut en 1561, dans la retraite qu'il avait choisie près d'Eisenach. Sa correspondance avec Calvin continua-t-elle pendant les dernières années de sa vie? Je n'en ai trouvé nulle trace à la Bibliothèque de Genève. Je lis seulement une mention très-honorable de lui dans une lettre de Calvin au célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin (4 Cal. Aug. 1554). « In hoc imitandum tibi censeo *præstantissimum virum et eximia virtute ornatum Melchiorem Wolmarium*, cujus nunquam inflexa fuit constantia ut illorum ferociæ cederet. Et tamen non tam vehementia repulit fervidos illorum impetus quam æquabili tranquilloque animi statu excepit. » (Msc. de Genève, vol. 107e. Copie.) Il s'agit ici des excès que la querelle sacramentaire produisait en Allemagne, et du bel exemple de modération et de constance donné aux partis religieux par l'ancien professeur de l'université de Bourges.

Je n'ai voulu qu'introduire la question de M. Th. Schott, qui conserve tout son à-propos.

J. B.

LA FAMILLE DE LOYS DE CHESEAUX

RECTIFICATION

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin.

Lonay-sur-Morges (Vaud), Suisse, 15 octobre 1875.

Monsieur,

Dans le *Bulletin* du 15 octobre que je viens de recevoir, vous publiez une notice sur Jean-Philippe-Loys de Cheseaux, ou Chézeaux, comme l'écrit votre correspondant.

Cet article dit que la famille de Chézeaux est originaire de l'île de Ré, et quelques lignes plus bas : « qu'elle était l'une des plus illustres et des plus anciennes du pays de Vaud. » — Cette contradiction provient de la confusion produite dans l'esprit de l'auteur par une certaine ressemblance de noms.

Jean-Philippe-Loys de Cheseaux était membre de la famille Loys ou de Loys, connue dans le pays de Vaud depuis 1350, établie dès le milieu du XV[e] siècle à Lausanne, où elle existe encore.

Divers membres de cette famille ont possédé plusieurs seigneuries dans le pays de Vaud, et ajoutaient, comme c'était l'usage, le nom de la seigneurie à celui de leur famille. Ainsi, il y avait les Loys de Marnand, les Loys de Denens, les Loys de Villardens, les Loys de Middes, les Loys de Cheseaux, etc. Cheseaux est un village du pays de Vaud, situé à environ 5 kilomètres de Lausanne.

Il n'y avait donc aucun rapport entre Jean-Philippe de Loys de Cheseaux et la famille de Chézeaux originaire de l'île de Ré.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. CHAVANNES (1).

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin.

La Rochelle, le 18 octobre 1875.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me communiquer la lettre de M. Chavannes, et je m'empresse de reconnaître avec lui qu'il n'existe aucun rapport entre la famille noble et protestante du Français *Pierre-Charles-Daniel-Gustave de Chézeaux* et la famille noble et protestante du Vaudois *Jean-Philippes Loys de Cheseaux.*

L'explication de cette erreur est dans ce fait que l'éloge imprimé de De Cheseaux provient de la famille *de Chézeaux* et m'a été communiqué par un descendant de cette famille, dont il ne m'a pas été possible de reconstituer la généalogie sans lacunes, par suite de la dispersion des diverses branches, à la révocation de l'édit de Nantes.

Pour achever les rectifications, permettez-moi de signaler aux lecteurs du *Bulletin* l'omission de la famille de Chézeaux par la *France*

(1) Nous avons reçu sur le même sujet une lettre du savant bibliothécaire de Lausanne, M. Dumont, aboutissant aux mêmes conclusions. (*Réd.*)

Protestante et l'inexactitude qui s'est glissée dans l'excellent *Dictionnaire historique de la France* de M. Ludovic Lalanne, le savant éditeur d'Agrippa d'Aubigné.

Voici la brève mention que j'y lis :

« DECHEZEAUX DE LA FLOTTE (*Georges*), conventionnel girondin, né vers 1750, mort sur l'échafaud le 8 janvier 1794. »

Pierre-Charles-Daniel-*Gustave* de Chézeaux est né à la Flotte (île de Ré), le 8 octobre 1760.

Veuillez agréer, Monsieur, mes hommages respectueux.

DE RICHEMOND.

CHRONIQUE

DEUX COMMUNICATIONS

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

M. DE LA BARRE DUPARC fait hommage à l'Académie d'un livre intitulé *Histoire de Charles IX.* Un événement, la Saint-Barthélemy, prime tous les autres sous Charles IX ; l'auteur divise donc son ouvrage en trois parties : la première embrasse les faits qui ont préparé et amené ce terrible événement; le second en raconte les péripéties ; le troisième les conséquences immédiates. L'auteur ajoute à cet exposé du contenu de son livre : « Nous aborderons ce malheureux règne.... avec l'intention de démêler la vérité et de la dire, c'est-à-dire de ne rien cacher, de montrer même les fautes des pères dans le passé, afin d'éviter les fautes aux fils dans l'avenir. En agissant ainsi, nous remplirons le devoir de tout historien, l'impartialité, et si nos précédents travaux nous ont suffisamment préparé à la tâche ardue d'écrire avec détails un règne dont nul, — sauf Varillas, — n'a entrepris le tableau complet, nous ne regretterons ni le temps qu'ils nous ont pris ni la peine qu'ils nous ont donnée. »

M. RODOLPHE DARESTE, avocat au conseil d'État, ancien président de l'ordre, lit un extrait d'une étude intitulée *François Hotman.* Les lettres de François Hotman ont été publiées en Hollande au commencement du XVIIIe siècle; mais le recueil, bien que déjà précieux pour l'histoire, est très-incomplet. Les pièces les plus importantes de cette correspondance, entretenue par Hotman pendant plus de quarante années avec les personnages les plus considérables du protestantisme en France, en Suisse et en Allemagne, sont encore aujourd'hui éparses dans les archives et dans les bibliothèques; il ne serait pas sans intérêt de les réunir. En même temps qu'elles nous révèlent une des existences les plus agitées du XVIe siècle et font revivre à nos yeux la figure du jurisconsulte huguenot, elles fournissent quelques aperçus nouveaux qui peuvent servir à l'histoire générale. Le récit de M. Dareste est émaillé d'extraits de cette correspondance inédite. On sait que Hotman est né à Paris en 1524, qu'il a échappé aux massacres de la

Saint-Barthélemy en se sauvant en Suisse, où il est mort, à Bâle, en 1590.

Le passage lu par M. Dareste commence au mois de juillet 1559. La mort imprévue de Henri II ayant ranimé l'espoir des protestants exilés, Hotman, qui jusqu'alors s'était livré à l'enseignement et occupait précisément une chaire à Strasbourg, entra dans la politique militante. Il se mit en rapports avec le prince de Condé, l'amiral de Coligny, le roi de Navarre même, et devint plus d'une fois leur intermédiaire auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre ou des princes protestants de l'Allemagne. Pendant cette triste époque des guerres de religion, les catholiques d'une part, les protestants de l'autre, s'appuyaient sur des princes étrangers et sacrifiaient, les uns et les autres, les intérêts de la patrie à ce qu'ils considéraient comme l'intérêt de la religion. La correspondance de Hotman permet de voir ce qui se passait dans une partie du camp protestant, et M. Dareste, en racontant la vie du célèbre jurisconsulte, fait connaître un grand nombre de lettres restées inédites jusqu'à ce jour.

CLÉMENT MAROT ET LE PSAUTIER HUGUENOT

Nous sommes heureux d'annoncer que l'ouvrage de M. Douen, notre collègue, sur ce sujet, est sous presse à l'imprimerie nationale. Il formera deux volumes grand in-8 jésus, comprenant plus de mille pages, dont 400 environ de musique ancienne. Il ne sera tiré qu'à petit nombre. On peut dès maintenant retenir des exemplaires chez l'auteur, 5, rue des Beaux-Arts, ou à la librairie Sandoz et Fischbacher.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR E. SAIGEY

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a fait une perte aussi sensible que prématurée en M. Edmond Saigey, pasteur de l'Eglise de Wesserling, enlevé, le 2 octobre, à peine âgé de quarante-sept ans, à la paroisse qu'il desservait avec un rare dévouement. Nul ne ressentit plus que lui la douleur de la séparation entre l'Alsace et la France. Il demeura fidèle à notre Société qui lui rappelait la patrie perdue, et nous ne recevions pas sans émotion son offrande annuelle attestant une fidélité de cœur qui survit à tous les désastres. Aussi joignons-nous nos regrets à ceux d'une paroisse en deuil et d'une mère affligée, qui a pu dire sur le cercueil d'un tel fils : « Ce sont les premières larmes qu'il nous fait verser ! » J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1875.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année,	1852	20 fr. le vol.	11e	année,	1862	20 fr. le vol.
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855		14e	—	1865	
5e	—	1856		15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	
7e	—	1858		17e	—	1868	
8e	—	1859		18e	—	1869	
				19e-20e	—	1870-71	
				21e	—	1872	
9e	année,	1860	30 fr. le vol.	22e	—	1873	
10e	—	1861		23e	—	1874	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1874) : 230 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1875.